

Marché mondial, marchés communautaires et marchés méditerranéens après l'acte final du cycle d'Uruguay. La poussière du passé face aux vents de libéralisation agricole

Massot Marti A.

in

Papadopoulou Z. (comp.), Cauwet L. (comp.), Papadopoulou Z. (collab.), Cauwet L. (collab.).

The GATT and Mediterranean agricultural trade

Chania : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 30

1997

pages 22-48

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI000404>

To cite this article / Pour citer cet article

Massot Marti A. **Marché mondial, marchés communautaires et marchés méditerranéens après l'acte final du cycle d'Uruguay. La poussière du passé face aux vents de libéralisation agricole.** In : Papadopoulou Z. (comp.), Cauwet L. (comp.), Papadopoulou Z. (collab.), Cauwet L. (collab.). *The GATT and Mediterranean agricultural trade* . Chania : CIHEAM, 1997. p. 22-48 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 30)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

MARCHÉS MONDIAUX, MARCHÉS COMMUNAUTAIRES ET MARCHÉS MÉDITERRANÉENS APRÈS L'ACTE FINAL DU CYCLE D'URUGUAY:

" LA POUSSIÈRE DU PASSÉ FACE AUX VENTS DE LIBÉRALISATION AGRICOLE "

Albert MASSOT-MARTI

Université autonome de Barcelone, Espagne

RÉSUMÉ

L'agriculture mondiale passe aujourd'hui à une phase de transition, marquée par sa globalisation croissante. La Politique Agricole Commune (PAC) et les relations méditerranéennes qui l'accompagnent ne sont pas une exception. En paraphrasant un poème arabe, au sein des deux politiques s'est initié un combat entre la "poussière du passé" (la PAC protectionniste avec des préférences ponctuelles dans le cadre des accords méditerranéens) et le "vent libéralisateur" (formalisé par l'accord du Cycle Uruguay du GATT). Face à ce défi, on pourrait dire que l'option choisie par les pays du Sud de la Méditerranée est de se protéger du multilatéralisme pour ensuite renégocier les accords bilatéraux qui existent avec l'U.E, ayant pour objectif la recherche de la consolidation de leurs relations privilégiées. Une stratégie d'intégration régionale adoptée par les Quinze, étant donné qu'elle leur permet de maintenir sa présence sur les marchés déficitaires en aliments face aux autres pays exportateurs. Sous cette prémisse, le succès de l'Accord euro-méditerranéen dépend moins du cadre qu'il impose à l'agriculture que de sa capacité de moderniser le tissu économique des sociétés méditerranéennes dans son ensemble.

MOTS CLÉS

Accord agricole du GATT; Accord euro-méditerranéen; Bilatéralisation; Cycle d'Uruguay; Intégration régionale; Réforme de la PAC.

I. INTRODUCTION

1. UN HORIZON INSTABLE POUR LES AGRICULTURES DE LA MÉDITERRANÉE

L'année 1995 marque un tournant dans l'agriculture mondiale, étant donné que, à partir de son introduction formelle dans les règles du multilatéralisme, commence un processus de globalisation croissante, au cours duquel les équilibres qui la caractérisèrent dans le passé devront être posés à nouveau. La Politique Agricole Commune (PAC) et les relations méditerranéennes qui l'accompagnent ne sont pas une exception. En paraphrasant un poème arabe, au sein des deux politiques s'est initié un combat entre "la poussière du passé" et "le vent du futur":

- "La poussière du passé" consiste en l'inertie d'une PAC protectionniste avec des préférences ponctuelles et une coopération financière complémentaire dans le cadre des accords méditerranéens.
- En ce qui concerne "le vent du futur", il se voit soumis à une force principale celle de la libéralisation des marchés agricoles formalisée par l'Acte Final du Cycle Uruguay du GATT.

Ces deux forces, qui dirigent le vent du changement, se concrétisent ensuite dans la réforme de deux politiques communes de l'U.E avec un impact direct sur les marchés agricoles méditerranéens: celle de la Politique Agricole Commune (PAC), qui renferme la réforme des Organisations Communes de Marché (OCM) des produits méditerranéens (fruits et légumes, riz, vin, huile d'olive), et la modification du volet externe communautaire au sein duquel s'inscrit la définition d'une nouvelle politique méditerranéenne, dans le cadre d'une approche plus globale à l'égard des pays de cette région.

Dans le texte qui suit, nous nous proposons de faire le point sur le nouveau contexte qui dérive des deux paramètres ci-dessus cités pour les relations euro-méditerranéennes. Il ne s'agit pas ici d'expliquer l'accord du GATT, ni celui de la PAC réformée, ou de la politique extérieure communautaire renouvelée dans le Bassin Méditerranéen. Encore moins de faire une analyse prospective sur l'avenir de l'agriculture dans les pays riverains. D'autres études (de la part de la FAO, de l'OCDE, de la Banque Mondiale, du

CIHEAM) s'en sont déjà chargées et auxquelles nous nous reportons (voir références). Notre intention se limite à décrire la portée et les conséquences sur les échanges agricoles méditerranéens dans le cadre agro-institutionnel en vigueur à partir de 1995. On présente donc un dossier d'état des lieux orienté de façon à découvrir les risques et les enjeux qui se cachent pour les agricultures du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans les prochaines années.

Nous commencerons par décrire la situation de départ des économies méditerranéennes ainsi que celle de leurs échanges avec l'U.E. Ensuite, nous présenterons les principaux vecteurs qui dessinent le cadre futur des relations agricoles entre l'U.E et les Pays Tiers Méditerranéens (l'Accord agricole du GATT et le nouveau volet extérieur pour la Méditerranée). Immédiatement après, on étudiera l'impact global du nouveau cadre sur les relations euro-méditerranéennes. En dernier lieu, nous essayerons de définir les principaux problèmes qui découlent de l'Espace économique euro-méditerranéen pour l'agriculture des Pays Tiers.

II. LA SITUATION DE DÉPART: LES ÉCHANGES EURO-MÉDITERRANÉENS

2. L'UNION EUROPÉENNE, CLÉ DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

Au premier abord, il paraît évident que le Bassin Méditerranéen constitue une région naturelle, avec sa propre personnalité, établie sur un passé riche en rencontres (et désunions), entre ses rives, sur une base agricole et de pêche communes qui permit l'épanouissement des villes et des cultures, et qui accrût les flux d'hommes, de marchandises et d'idées. Cependant, cette identité fondamentale se manifeste sous de multiples formes: la "Mare Nostrum" sépare trois continents, avec une vingtaine d'Etats différents et de très diverses croyances et traditions. Cette hétérogénéité, véritable héritage de l'histoire, est loin d'être une faiblesse face au futur, elle doit être la nourriture de base de la coopération entre ses peuples et la source de nouvelles structures politiques et économiques qui doivent garantir le développement et la paix. En fin de compte, rappelons-nous, que l'extrême diversité européenne et la prise de conscience des défis qui se posaient au Vieux Continent après la guerre, furent ce qui conduisit à la création de la Communauté Européenne (aujourd'hui Union Européenne, U.E).

Paradoxalement, c'est la vigueur de cette U.E qui constitue la principale condition de l'évolution du Bassin Méditerranéen. Sa consolidation politique et économique au niveau mondial (avec 39% du total des échanges internationaux et 44% des flux primaires) (Tableau I) convertit l'U.E en un point de repère pour les pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est, et en une garantie du développement et de la paix dans la région. Un des plus grands risques encore pour le futur de l'U.E est celui de ne pas être capable de transférer son bien-être et sa stabilité en dehors de ses frontières. Rompre avec les fractures sociales qui recouvrent aujourd'hui l'U.E (au Sud et à l'Est), c'est une façon de supprimer la tendance naturelle à créer une "Europe forteresse", d'assurer la paix dans son ensemble et, finalement, de consolider son rôle dans un monde pluripolaire.

Il faut notamment retenir la magnitude de ce défi dans son versant méditerranéen. Ses 11 pays avec des accords de coopération avec l'U.E signifient aujourd'hui à peine 5% du PIB des Quinze (duquel presque un tiers correspond à la Turquie) (Tableau II). Si nous comparons le PIB des Etats méditerranéens qui sont membres de l'U.E et celui de ceux qui ne le sont pas, ce découpage économique est valable: les 5 Etats membres multiplient par 9 la richesse de leurs voisins de l'autre rive. La croissance annuelle de la population est actuellement d'environ 5 millions, avec des taux annuels de plus de 2 et 3% (contre 0,6% en moyenne à peine pour les pays industrialisés) (Tableau II). Cette intense croissance démographique au Sud et à l'Est méditerranéens impliquera des rythmes élevés de croissance économique pour créer des emplois et maintenir le niveau de vie de la population. Dans ce contexte, le développement agro-alimentaire et rural acquiert une importance primordiale, par le poids du secteur primaire dans le PIB, les taux élevés de population qui vivent à la campagne, et la part importante de personnes actives dans l'agriculture.

3. LE BASSIN MÉDITERRANÉEN DANS LES MARCHÉS AGRICOLES MONDIAUX

De fait, toutes les agricultures méditerranéennes peuvent être aujourd'hui définies en fonction de leurs positions face à l'U.E. L'évolution de cet organisme, de sa Politique Agricole Commune, et de sa politique de coopération extérieure marquent directement les décisions des gouvernements et conditionnent les politiques agricoles nationales.

L'implication est immédiate et directe pour les Etats riverains qui sont membres de plein droit de l'U.E (l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie auxquels peut s'ajouter le Portugal), qui ont attribué des compétences politiques substantielles aux Institutions supranationales mais qui, cependant, en

contrepartie, jouissent de capacité de décision dans le Conseil et ont accès aux fonds du Budget communautaire. D'autres ont des rapports privilégiés et espèrent entrer à tout prix dans ce sélect club (Malte et Chypre). D'autres ont des rapports spéciaux, à différents degrés, et essaient de les développer de manière autonome vers la constitution d'un Espace économique euro-méditerranéen. Les Accords d'association déjà signés avec la Tunisie, le Maroc, Israël, et la Turquie, sont les premiers d'une série de nouveaux accords dans l'esprit d'un partenariat euro-méditerranéen. D'autres suivront, de moindre envergure, après la Conférence de Barcelone, avec l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Palestine, et la Syrie. Finalement, il y a d'autres pays qui, jusqu'à présent, n'ont joui d'aucun statut spécial (comme la Libye ou l'Albanie), ou qui, bien qu'ils aient eu des relations privilégiées dans le passé (Yougoslavie) demeurent aujourd'hui exclus du groupe euro-méditerranéen à cause de leur processus de transition conflictuel dans l'économie de marché et de la démocratie. Ce serait le cas pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine, la Slovaquie, et la nouvelle Yougoslavie.

Dans ce contexte, être ou non membre de l'U.E détermine la différence de poids des pays du Bassin Méditerranéen dans les marchés agricoles mondiaux. L'U.E occupe de significatifs quotas sur les marchés internationaux, grâce à une PAC très interventionniste et protectionniste, qui considère la préférence communautaire comme l'une de ses clés principales. Elle représente 80% (en valeur) des ventes globales des produits laitiers de la période 1986/1993; 57% des viandes et préparations; 39% des céréales et dérivés, et 31% des échanges sucriers (Tableau I). Dans tous ces produits continentaux le manque de compétitivité de l'U.E se voit compensé grâce à l'existence d'un marché unique qui comporte un volume élevé d'échanges intra-communautaires, et, à l'extérieur de ceux-ci, grâce à ses restitutions généreuses à l'exportation. Contrairement aux produits typiquement méditerranéens comme le sont les fruits et les légumes; là, l'U.E occupe 43% des exportations mondiales (Tableau I), c'est le niveau de la demande communautaire et l'intégration de ses marchés les derniers facteurs qui expliquent ce pourcentage élevé. Malgré tout, il est important de souligner que l'U.E maintient un solde global agricole négatif (Tableau I), que le dernier élargissement n'a fait que renforcer.

Les cinq pays méditerranéens membres de l'U.E représentent 16% des échanges agricoles mondiaux et 38% des flux communautaires pendant la période 1986/1993 (Tableau I), des données beaucoup plus importantes que celles du reste du Bassin: les pays méditerranéens non communautaires atteignent seulement 4,3% des importations agricoles internationales et 2,5% des exportations, pour la même période 1986/1993 (Tableau I).

Différents modèles agricoles coexistent à l'intérieur de chaque ensemble (Tableau I). Au sein de l'U.E, la France occupe une position d'exportatrice nette de produits agricoles continentaux, grâce à la diversification de son agriculture et à une exploitation intelligente des instruments de la PAC, qui se développerait substantiellement si on y ajoutait les produits transformés. A l'extrême opposé, se situent l'Italie et le Portugal, comme de gros déficitaires. Pour ce qui est de l'Espagne et de la Grèce, elles enregistrent des bilans agricoles équilibrés, en partie grâce au jeu des parités monétaires, mais qui se détérioreraient complètement si on ajoutait les produits transformés.

De leur côté, les pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est se caractérisent par leurs exportations de tabac, poisson (2,1% des ventes mondiales), fibres textiles (4,2%), et, surtout, de fruits et légumes (7,5% des ventes mondiales) (Tableau I). Le premier acheteur de ces produits est de loin l'U.E (Tableau III). Parmi les fournisseurs de l'U.E, la Turquie, le Maroc, Israël, et l'Égypte ressortent (Tableau I), surtout pour les fruits et les légumes, en concurrence directe avec les Etats membres du Sud. Dans ce contexte l'Espagne constitue une véritable puissance commerciale dans ce secteur et depuis son adhésion, elle a doublé en valeur ses ventes (1986: 2.587.000 \$ - 1993: 5.565.000 \$) avec un accroissement de 83% pour ses volumes exportés (Tableau XI). Cependant, la région méditerranéenne est dans son ensemble importatrice nette d'aliments, spécialement de céréales (9% du monde), sucre (6,7%), produits laitiers (5,4%), et viandes (2,1%) (Tableau I). Son principal fournisseur est, une fois de plus, l'U.E (Tableau III), avec un solde nettement favorable (1.207 M.ECUS en 1994), bien qu'en forte concurrence avec les Etats Unis, l'Australie, le Canada, l'Argentine, et la Thaïlande. Quant à la Turquie c'est le seul pays méditerranéen, en dehors de l'U.E, qui est autosuffisant en produits agricoles, au point de devenir un important concurrent régional et de se consolider comme fournisseur d'aliments pour le Proche-Orient, l'Asie Centrale, et l'Est européen.

Dans ce contexte, et malgré son déficit agro-alimentaire général, différents modèles de développement agricole coexistent dans le Sud et l'Est du Bassin Méditerranéen. L'Égypte a cherché dans le passé (1986/1993) à améliorer son degré d'autosuffisance alimentaire et elle a nettement réduit ses importations agricoles (Tableau IV). Cette tendance est particulièrement remarquable dans le secteur des céréales dont la production a augmenté sensiblement pendant les dernières années moyennant un changement dans la politique des prix, de la suppression des contrôles sur les superficies cultivées, et de l'extension des variétés à haut rendement (VHR). Cependant, cette évolution est accompagnée par la chute des exportations de coton (Tableau IV). La Turquie et la Syrie associent une certaine tendance à la réduction de leur dépendance alimentaire à la volonté de pousser leurs exportations, surtout celles des fruits et

légumes (avec des augmentations respectives annuelles de 63.000 \$ et de 23.000 \$ entre 1986 et 1993) (Tableau IV). Le reste des pays du Sud de la Méditerranée accroissent leur dépendance alimentaire, malgré l'augmentation de leurs exportations traditionnelles. Il faut remarquer que les pays du Maghreb (le Maroc, l'Algérie et la Libye) sont ceux qui ont augmenté le plus les importations de céréales dans la période comprise de 1986/1993 (Tableau IV), poussés par leur consommation élevée *per capita* et la sécheresse des dernières années: par exemple, le Maroc a produit 8,7 MT en 1991 et en 1993 2,9 MT. Le résultat est qu'aujourd'hui l'Afrique du Nord produit seulement 39% du blé qu'elle consomme. Cependant, le Maroc, à la différence de ses voisins, a pu développer en même temps les exportations de poisson, dans le cadre des accords avec l'U.E. Au contraire, les exportations des fruits et légumes se ralentissent à partir de 1992 à cause de la sécheresse et de la concurrence accrue de l'Espagne, une fois terminée sa période transitoire: les ventes marocaines de fruits et légumes ont atteint 391.000 \$ en 1986 - 599.000 \$ en 1991 - 469.000 \$ en 1992 et 406.000 \$ en 1993.

4. LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS (PTM) ET L'U.E: DES MARCHÉS (INTER)DÉPENDANTS

Il est incontestable que pour l'U.E, la Méditerranée a toujours revêtu une importance économique et politique indéniable. Cependant, la diversité de relations, mentionnée auparavant, que l'U.E maintient avec ses voisins du Sud convertissent le "Bassin Méditerranéen" en un simple élément statistique d'EUROSTAT, de peu d'utilité pour une analyse comme celle qu'on prétend ici. Il est plus approprié de se concentrer sur ces 11 Pays Tiers Méditerranéens (PTM) des rives Sud et Est, ceux avec lesquels l'U.E a noué des liens de plus en plus étroits, qui ont contribué au développement de l'agriculture et auxquels elle a accordé un accès préférentiel à ses marchés pour un grand nombre de produits agricoles. Toutefois, les concessions accordées pour les produits agricoles de base sont plus limitées que celles qui sont appliquées aux produits de l'industrie. En 1993, 5,5% des importations totales de l'U.E-15 provenaient des PTM (équivalentes à 18,6% des importations totales des PVD) (Bataller, Jordan, 1995). En revanche, en parallèle, les exportations de l'U.E-15 aux PTM signifient 8,4% du total (et 26,2% de celles qu'on destine aux PVD), ce qui convertit cette région en l'un des marchés les plus importants de l'U.E (d'un poids semblable à celui des pays d'Amérique du Sud et de l'ASEAN réunis) (Bataller, Jordan, 1995).

Le résultat est que le commerce euro-méditerranéen a historiquement un solde net favorable pour l'U.E, qui s'est maintenu stable pendant la décennie des années 80, aux alentours de 6.000-6.600 M.ECUS, mais qui, entre 1990 et 1993, s'est accru de 150% (Tableau V). Malgré l'excédent commercial des PTM en produits énergétiques (pétrole, gaz) et des matières premières (phosphates), ces chapitres ne compensent pas les flux agro-alimentaires, manufacturiers, chimiques, et, surtout, de biens d'équipement en provenance de l'U.E. En 1993, l'U.E-12 a atteint un solde favorable de 15.448 M.ECUS dans la région, avec des échanges totaux (importations + exportations) de 66.668 M.ECUS (Tableau V). Les principaux clients de l'U.E sont, par ordre d'importance: la Turquie (25% des importations), l'Algérie (22%), Israël (12%), et le Maroc (12%). Les principaux fournisseurs de l'U.E sont: la Turquie (26% des exportations), Israël (18%), l'Egypte, le Maroc, l'Algérie (10% chacun), et la Tunisie (9%) (Tableau V).

Il est bon de signaler que les produits agro-alimentaires ont une importance décroissante dans les exportations des PTM vers l'U.E. Il y a 30 ans, la moitié des importations européennes étaient des produits agricoles (dont 40% étaient des fruits et légumes). En 1993 elles ne signifient plus que 13% (Tableau V), avec 60% des fruits et légumes. D'un autre côté les produits énergétiques ont perdu leur prééminence et aujourd'hui les manufactures sont le principal chapitre de l'exportation des PTM (avec 39% du total pour l'année 1993) (Tableau V). Même dans les pays les plus orientés vers l'agriculture d'exportation, les ventes de produits manufacturés sont les premiers sub-secteurs exportateurs: au Maroc et en Turquie les vêtements, et en Israël la machinerie. Cette modification dans les exportations démontre un changement structurel important dans presque tous les PTM ce qui explique la nouvelle politique méditerranéenne en cours.

D'autre part, les principaux bénéficiaires de ces flux au sein de l'U.E, en fonction du solde final, sont deux pays méditerranéens aussi, l'Italie et la France, suivis de l'Allemagne et de la Belgique (Tableau VI), grâce à leurs ventes de biens d'équipement et de produits manufacturés. L'Espagne maintient également un solde positif, bien qu'elle soit loin derrière les précédents (Tableau VI). Finalement, la Grèce et le Portugal sont les seuls pays communautaires qui enregistrent des soldes globaux négatifs, à cause des produits énergétiques (Tableau VI).

5. UN COMMERCE AGRO-ALIMENTAIRE STAGNANT ENTRE LES PTM ET L'U.E: LA CRISE DE LA PRÉFÉRENCE COMMERCIALE

Malgré les préférences reconnues depuis longtemps en sa faveur par l'U.E, l'ensemble des pays méditerranéens enregistre un déficit commercial agro-alimentaire avec l'U.E (de 1.037 M.ECUS l'année 1993) (Tableau V). Sur le plan des exportations, les principaux produits agricoles vendus par l'U.E à destination des PTM sont ceux avec lesquels l'U.E récolte de forts excédents et qui jouissent de restitutions à l'exportation: les céréales (22% des exportations agro-alimentaires vers la région), les produits laitiers (12%), le sucre (9%), et la viande (7%) (Tableaux III, VI et VII). En parallèle, la plupart des importations agro-alimentaires en provenance de cette région est constituée par les fruits et les légumes (57% des achats agro-alimentaires communautaires), du poisson (11%), des fibres textiles naturelles (6%), et de l'huile d'olive (4%) (Tableaux III, VI et VII).

De toute façon, les échanges agro-alimentaires de la Méditerranée du Sud et de l'Est vers l'U.E sont stagnants de façon générale et ils représentent environ 6% des importations agricoles et alimentaires globales de l'U.E-12. En ce qui concerne les échanges agro-alimentaires entre l'U.E et chacun des PTM, la Turquie est le principal fournisseur (avec 2% du total des entrées agro-alimentaires de l'U.E), en concentrant ses ventes en coton, tabac et, tout spécialement, en fruits et légumes (tomates fraîches, tomates et autres légumes transformés, oranges, mandarines et citrons, lentilles, pois chiches, et noisettes) (Tableau VII). Par ailleurs, le Maroc est le deuxième pays (1,4% du total des importations agro-alimentaires communautaires) spécialisé dans le poisson, les fruits (agrumes) et les légumes (tomates, légumes transformés, et pommes de terre de primeur) (Tableau VII). Israël est le troisième fournisseur agro-alimentaire méditerranéen de l'U.E, surtout en fruits et légumes (agrumes et leurs jus, pommes de terre, fruits et légumes transformés, melons, avocats) et matières premières animales et végétales (Tableau VII). Avec de telles ventes ces trois pays préservent un solde final agro-alimentaire positif avec l'U.E (Tableau VII).

A l'autre extrême, les exportations agro-alimentaires communautaires à destination des PTM demeurent stabilisées à environ 9-10% du total, en commençant par l'Algérie (2,2%), la Turquie (2,2%) et l'Egypte (1,1%) (Tableau VII). La Libye, bien qu'elle n'ait pas d'accord préférentiel avec l'U.E, est le second acheteur agro-alimentaire de l'U.E, avec un taux de 0,9%. Quant aux produits, c'est l'Egypte qui ressort, dans l'achat de viandes, dérivés, et animaux sur pied; en produits laitiers l'Algérie; en céréales l'Algérie, l'Egypte et le Maroc; et en sucre c'est l'Algérie qui tient le premier rang (Tableau VII). Les principaux bénéficiaires de cette situation entre les Etats membres varient en fonction des produits: en premier lieu se situe la France avec les céréales (solde positif de 369 M.ECUS pour 1993), suivie, de loin, par l'Irlande (pour ses exportations de viande) et les Pays Bas (pour la vente de produits laitiers) (Tableau VI). Parmi les pays communautaires spécialisés en productions méditerranéennes, la Grèce, l'Italie et l'Espagne maintiennent un solde alimentaire légèrement positif (grâce à leurs ventes d'orge, de blé et de semoule) qui leur permet de compenser leurs achats de produits de la pêche. Le Portugal, pour sa part, enregistre un solde agro-alimentaire négatif (Tableau VI).

Somme toute, les relations économiques et commerciales privilégiées que les PTM entretiennent depuis longtemps avec l'U.E débouchent sur un déficit commercial global avec l'U.E, qui comprend un déficit agricole manifeste. Le processus d'interdépendance devient donc un processus de dépendance qui, cependant, peut se voir compromis par la globalisation croissante de l'économie. Dans ce contexte, les PTM craignent l'impact immédiat de la mise en place de l'accord agricole du GATT, mais également les implications à long terme d'une globalisation progressive de l'agriculture, les nouvelles adhésions vers l'Est et, par conséquent, la redéfinition de la PAC et la politique de coopération extérieure de l'U.E. Ces vecteurs peuvent éroder les relations préférentielles en vigueur, accentuer la concurrence des productions agricoles entre pays mêmes de la Méditerranée, et ces derniers avec ceux d'autres latitudes, et en définitive, bloquer les rapports commerciaux et financiers entre les deux rives.

III. LE CONTEXTE: LES VECTEURS DU CHANGEMENT

6. L'ACCORD AGRICOLE DU CYCLE D'URUGUAY: UN CADRE DE DISCIPLINE ET DE STABILISATION DES MARCHÉS?

Après plus de 7 ans de travail, au mois de décembre 1993, le Cycle Uruguay de négociations multilatérales est conclu. Son Acte final, signé à Marrakech en avril 1994, a pour le secteur agricole une portée beaucoup plus importante que toutes les précédentes, à trois niveaux:

- il a marqué un point d'inflexion pour l'ensemble des politiques agricoles nationales en formalisant l'entrée de l'agriculture dans les règles du multilatéralisme;

- ce nouveau cadre, en substance libéralisateur, se renforcera dans les prochaines années par les Cycles négociateurs successifs que l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC) conduira; et,
- pour la PAC, les engagements qui matérialisent l'accord agricole de Marrakech consolidera le changement à court terme (1995/2000), aussi bien de son modèle de soutien interne que de son régime extérieur (moyennant la tarification de la protection aux frontières, l'élimination des droits variables, et la restriction des exportations subventionnées).

Il est certain que les bases de référence utilisées pour la libéralisation sont très élevées (artificiellement grossies par les pratiques de "dirty tarification"); que les découpages quantitatifs sont relativement modestes; qu'ils s'échelonnent au cours de 5 années; et, qu'à la fin, le protectionnisme agricole persiste. Nous n'allons pas analyser ici, ni le contenu, ni l'impact du Cycle Uruguay. Différentes études ont déjà été réalisées dans ce domaine (APCA, Brandao, FAO, GATT, Goldin, Ingco, Barceló). Selon ces analyses, le soutien interne total se réduira de 198.000 millions de \$ à 162.000 millions, et les subventions à l'exportation passeront de 21.300 à 13.800 millions de \$. Les droits douaniers chuteront d'une manière générale, ce qui à moyen terme aboutira à une plus grande sécurité commerciale.

Dans ce contexte, les prix internationaux des produits agricoles contrôlés, de climat tempéré (céréales, viande, produits laitiers, sucre) doivent augmenter de façon modérée en termes réels en comparaison avec ceux de la fin des années 80. Mais, cet effet à la hausse peut être dû aussi bien à la réduction des exportations subventionnées et à une demande alimentaire en montée dans les pays émergents (du Pacifique et de l'Amérique Latine). S'il en était ainsi, les échanges agricoles pourraient consolider leur croissance en valeur. Un effet collatéral de cette élévation générale des prix des aliments de base est que, ceci augmentera les revenus des agriculteurs de ces secteurs et peut faciliter aussi bien les processus d'ajustement structurel des PVD que la révision des politiques agricoles des pays de l'OCDE les plus protectionnistes.

Au contraire, l'accroissement global en volume des échanges peut ne pas être aussi significatif, étant donné que la réduction du protectionnisme se concentre dans les pays exportateurs (avec subvention) du Nord: - avec une production qui se stabilise en termes globaux (en baisse dans la plupart des pays développés de climat tempéré, et en hausse dans les PVD les plus compétitifs) et, - avec une consommation qui est tenaillée par la montée des prix dans les pays à bas revenus et déficit alimentaire (bien qu'elle puisse être partiellement compensée par la plus grande demande des économies émergentes). Toutefois, on peut prévoir des changements dans les orientations des échanges, avec une plus grande participation des pays exportateurs les plus compétitifs sur les marchés, en particulier de l'Amérique Latine, l'Océanie et l'Amérique du Nord (Groupe de Cairns), mais aussi de la Méditerranée (Turquie).

D'un autre côté il est improbable que l'instabilité des marchés mondiaux diminue, à cause des accords de tarification et de réduction de la protection douanière, une plus grande concurrence à court terme, et l'effet des parités monétaires. Cette instabilité peut s'accroître surtout pour les productions qui sont peu contrôlées actuellement, parmi lesquelles se trouvent certains des principaux produits de la Méditerranée, comme les fruits et les légumes, les fleurs, le coton, les peaux et les cuirs, ou les produits de la pêche. De toute façon, ces produits ont à leur faveur une demande prévisible sur les marchés traditionnels grâce à la disparition de l'Accord multifibres, qui peut stimuler la demande de produits textiles, et la nette tendance à une plus grande consommation de fruits, légumes, fleurs et poisson dans les pays développés.

Au contraire, le reste des produits moins soutenus (boissons tropicales en général, manioc, et autres matières premières agricoles), après la récupération des prix enregistrés pendant 1993/94, peuvent se voir touchés par une évolution erratique et, même, par des réductions des prix internationaux. Les fluctuations des prix sur les produits d'exportation traditionnelle des PVD auraient des répercussions négatives sur les importations des aliments des pays avec un déficit, en approfondissant la brèche déjà existante entre les achats et les ventes. Cependant cet effet pourrait être compensé avec la révision des préférences reconnues par les pays développés (sur la base du SPG, la convention de Lomé, ou les accords méditerranéens), en consolidant ainsi les courants actuels (exportateurs et importateurs). Quant aux pays exportateurs si ce scénario d'instabilité se confirmait, il pourrait se transférer aux prix internes et avoir des conséquences dans les régimes de soutien aux producteurs et dans les mécanismes de stabilisation en vigueur.

De toute façon, nous devons nous méfier des certitudes absolues sur le futur des marchés et sur l'évolution de l'offre et de la demande alimentaires. Nous n'avons qu'à nous souvenir des erreurs de prévision dans le passé. Qui a prévu les bouleversements de l'Europe de l'Est ou la réalisation de l'unification allemande? Qui pouvait s'imaginer les niveaux actuels des prix internes, la baisse spectaculaire des stocks communautaires ou l'exportation des céréales sans subvention et l'application des taxes sur les sorties? Par conséquent, il faut lancer un appel à la modestie et à la prudence avant d'affirmer de façon

précise les tendances de l'évolution des marchés mondiaux agricoles de plus en plus interdépendants et ouverts. On remarque des facteurs difficilement estimables qui peuvent affecter directement les résultats finaux.

Premièrement, il faut attendre la consolidation définitive des principes du multilatéralisme face à l'unilatéralisme et au bilatéralisme dans les politiques agricoles. Sans aucun doute, l'Acte final du Cycle Uruguay est un élément humble mais irréfutable de discipline et de stabilisation des marchés, bien qu'il soit nécessaire de le respecter strictement, dans la forme et dans l'esprit, surtout par les politiques agricoles des pays plus développés. On ne peut pas oublier que le danger de conflits commerciaux persiste: aujourd'hui des plaintes contre l'U.E sont déjà annoncées à cause des bananes, des échanges atlantiques de viande hormonée, et du régime d'importation des céréales. Les expériences de libéralisation bilatérale (Zones de Libre Echange) s'accroissent: le NAFTA, l'AFTA, l'APEC, la CEI, le MERCOSUR, le Pacte Andin, ou, même, l'Union Européenne, engagés à bâtir une ample Zone de Libre Echange dans son entourage, vers l'Est, le Sud, et de l'autre côté de l'Atlantique. Ces processus d'intégration régionale peuvent contrebalancer la multilatéralisation commerciale en cours, ralentir la réorientation des échanges, et consolider en faveur de l'U.E et des États-Unis la distribution des quotas des marchés agricoles.

Mais ce ne sont pas là les uniques risques de distorsion pour les échanges agricoles mondiaux d'origine publique dans les pays les plus riches: il faut compter sur les tendances croissantes à l'eco-protectionnisme, du développement des mesures de défense sanitaire et phytosanitaire (peu concrètes dans l'Acte Final), de l'évolution des parités monétaires (surtout du \$), et de la progression tarifaire que les pays développés appliquent sur les importations (en baissant les droits sur les matières premières et en augmentant ceux des produits élaborés, ce qui empêcherait aux PVD de profiter des valeurs ajoutées sur leurs produits).

Au pôle opposé le grand mystère réside dans l'évolution de la demande alimentaire mondiale, en fonction des facteurs divers qui s'entrecroisent. Au premier plan, la place des pays émergents sur les marchés mondiaux, sans capacité d'autosuffisance alimentaire globale (comme la Chine, la CEI, le Moyen Orient, ou les NPI du Pacifique). Cependant, leur niveau de demande solvable est fortement conditionné par des éléments externes à l'agriculture, politiques et macro-économiques: le développement des processus de paix en cours; l'évolution des prix du pétrole, des biens manufacturés et, en somme toute, par la relation réelle de l'échange; le succès des stratégies d'ajustement structurel et de libéralisation et diversification agricoles en cours; et, finalement, l'impact sur les bilans courants des flux d'investissement extérieur, le tourisme, ou la charge du service de la dette. En dépit de l'évolution de la demande solvable au niveau mondial, il faut compter sur un déficit alimentaire accru des PVD les plus pauvres, sans devises pour affronter le coût supérieur de leurs importations (de produits laitiers, aliments pour les animaux, etc.). Dans ce sens, ces pays dépendront directement des mesures de compensation dont on dispose dans le cadre de l'Acte Final et de l'éventuelle gestion de l'aide alimentaire. Par ailleurs, la chute des réserves alimentaires mondiales, à cause de la réduction progressive des interventions publiques et de l'austérité fiscale, auront des conséquences négatives dans ce cadre.

Sous ces prémisses il est difficile de déterminer l'impact global du Cycle Uruguay sur une région précise, soit celle l'U.E ou celle des PTM, mais qui agit comme catalyseur malgré tout pour la définition d'une nouvelle politique euro-méditerranéenne.

7. LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE OU LA RÉACTION FACE À LA GLOBALISATION

Depuis le début des années 60, la C.E. a établi progressivement un réseau d'accords de caractère commercial, économique, technique et financier, avec la plupart des pays tiers de son versant Sud, qui donnèrent lieu à ce qu'on appelle la "politique méditerranéenne". Une politique qui s'est développée à différents rythmes, en fonction des pays, et toujours en réaction aux événements extérieurs: p.e. l'adhésion ibérique, qui a obligé à renforcer les préférences; ou la chute du mur de Berlin et le rapprochement des pays de l'Europe Centrale et Orientale, qui a débouché sur une nouvelle génération d'accords, en vue d'une "Politique Méditerranéenne rénovée" pour la période 1992-1996. Nous nous trouvons actuellement en plein processus de redéfinition du volet externe méditerranéen de l'U.E face à l'an 2000, qui se base plus sur des craintes des conséquences de la globalisation économique que sur une constatation de l'échec des actions antérieures.

On sait que, 11 pays de la Méditerranée et du Sud Est possèdent des accords signés avec l'U.E: accords de coopération, comme l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, et la Tunisie; ou des Accords d'association, comme la Turquie, Malte ou Chypre (qui ont aussi demandé formellement l'adhésion). Dans ce cadre les produits agricoles jouissent d'un régime de préférences tarifaires sur la base de contingents ou de quantités de référence. Pour sa part, la coopération économique et financière comprend deux types de mesures:

- celles de la coopération bilatérale, en accord avec des programmes d'action spécifiques pour chaque pays, financés sur la base de protocoles financiers 1992-1996 sous forme d'aides non remboursables (595 M.ECUS), de capitaux à risque (80 M.ECUS), d'aides pour l'ajustement structurel (300 M.ECUS), et de crédits de la BEI (1.300 M.ECUS), à ceux-ci on pourrait y ajouter 119 M.ECUS pour Chypre et Malte à partir de 1995 et,
- les actions de la coopération horizontale, sous une approche intégrée, d'une enveloppe financière de 2.030 M.ECUS (dont 1.800 correspondent à des crédits de la BEI), au sein desquels se développent divers programmes de coopération décentralisée, en faveur de la société civile (MED-Urbs, MED-Migration, MED-Campus, MED-Media, MED-Techno et MED-Invest, qui totalisent un budget de 8,6 M.ECUS pour la période 1993-1995 et qui a pour but de créer un environnement favorable au développement et à l'accroissement des capacités concurrentielles des PME des Pays Tiers Méditerranéens).

En dernier lieu, outre les interventions prévues dans la Politique Méditerranéenne, d'autres politiques offrent des moyens aux opérateurs européens pour la réalisation des projets avec des entreprises et des organisations méditerranéennes: comme, par exemple, la politique de promotion pour la création d'entreprises associées entre la Communauté et les Pays Tiers ("European Community Investment Partners" ou ECIP, avec 42 M.ECUS pour l'année 1995, dans l'attente de l'approbation d'un nouveau programme; la politique de l'environnement, au sein du LIFE; la stratégie communautaire de la recherche, avec un programme de coopération scientifique et technologique avec les Pays Tiers; ou l'aide humanitaire, moyennant «l'European Community Humanitarian Office» (qui a géré des actions en faveur de l'Algérie et de l'Egypte en 1994).

Malgré ces mesures, on constate un enlèvement économique progressif des PTM. Les exportations vers l'U.E n'augmentent pas, mais pire, celles qui vont vers le reste du monde non plus, face à la concurrence accrue des économies émergentes. Le témoin fidèle de cette situation est la perte du poids des PTM dans l'économie mondiale: la proportion du PIB des PTM dans le PIB mondial est aujourd'hui inférieure à celle de 1960 et n'a cessé de diminuer depuis le milieu des années 80 (Bataller, Jordan, 1995). Israël, Tunisie, Chypre, et Malte sont les seuls à échapper à cette tendance. En parallèle, avec un taux élevé de croissance de la population, le revenu *per capita* de la région à un niveau global a empiré aussi, à l'exception une fois de plus d'Israël, Chypre et Malte, qui dépassent déjà aujourd'hui la moyenne mondiale.

Stagnation économique et sociale et perte de dynamisme dans un monde de plus en plus global sont, donc, les deux faces d'une même pièce conduisant à la définition d'une nouvelle politique euro-méditerranéenne. Le Sommet de Corfou (24-25 juin 1994) a chargé le Conseil d'évaluer - conjointement avec la Commission - la politique globale de l'U.E dans la région du Bassin Méditerranéen et d'éventuelles initiatives en vue de la renforcer. Le Conseil Européen d'Essen (9-10 décembre 1994), sur la base des rapports élaborés par le Conseil et la Commission, a convenu qu'il serait important, dans le cadre d'un futur partenariat euro-méditerranéen, d'engager un processus de création progressive d'une Zone de Libre Echange entre les pays méditerranéens eux-mêmes et entre la région dans son ensemble, et l'Union Européenne. Ce Conseil européen a reconnu en outre qu'un tel développement progressif devrait bénéficier d'une assistance financière substantielle, et il a convenu la célébration, au second semestre de 1995, sous la présidence espagnole, d'une conférence ministérielle euro-méditerranéenne réunissant tous les pays concernés (la Palestine incluse). Mais le Sommet d'Essen a aussi souligné la volonté de l'Union Européenne d'avancer vers l'adhésion de tous les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) avec lesquels elle a conclu des accords européens. Le Conseil européen de Cannes (26-27 juin 1995): - a confirmé finalement l'établissement d'une Zone de Libre Echange euro-méditerranéen pour l'année 2010, - a approuvé le volet financier des actions externes communautaires pour la période 1995/1999, en recherchant un équilibre entre les PECO et les pays méditerranéens et, - a décidé formellement la réalisation de la Conférence euro-méditerranéenne à Barcelone, le 27-28 novembre 1995.

Avec de telles décisions la politique méditerranéenne de l'U.E a fait un pas qualitatif. La stratégie antérieure était une politique typique de coopération pour le développement, sous forme de préférences commerciales, d'une assistance financière et technique à travers des protocoles bilatéraux, et d'un dialogue politique, de caractère circonstanciel, au sein des Conseils de Coopération. A ces axes, on y ajouta deux autres dans les années 90: l'appui aux réformes économiques et la promotion de l'intégration régionale. La nouvelle politique, basée sur "l'Euro-partenariat", a une approche plus ambitieuse: la recherche de l'intégration commerciale et des investissements entre les deux rives de la Méditerranée, à laquelle on ajoute une nouvelle dimension politique et socioculturelle. La "préférence commerciale" est substituée par la "préférence communautaire" (Mezdour, 1994). Ces objectifs se concrétisent par la consolidation d'un dialogue politique bilatéral; par l'établissement d'une Zone de Libre Echange entre l'U.E et les PTM capable de déboucher sur un "espace économique euro-méditerranéen" et de s'intégrer dans le "réseau pan-européen de libre commerce"; le renforcement des aides financières pour qu'on puisse affronter le dérèglement des activités économiques, la libéralisation des importations, et l'accroissement conséquent de

la concurrence; et l'amplification du volet de la coopération industrielle à d'autres domaines comme l'environnement, le tourisme, la coopération scientifique, ou la coopération sociale (protection des droits sociaux, contrôle des immigrés et lutte contre la drogue).

La création de cet Espace économique euro-méditerranéen requerra un effort financier considérable de l'U.E pour soutenir les réformes économique et sociale indispensables des PTM. Pour assurer l'efficacité dans la gestion de ces recours on remplacera les protocoles actuels de la coopération financière et technique, signés bilatéralement avec chaque membre des PTM, par un outil de gestion unique et global, le programme MEDA, qui couvrira aussi bien la coopération bilatérale que horizontale, et qui obligera à une concurrence saine entre les pays lors de la présentation des projets. Le Conseil européen de Cannes a doté MEDA de 4.685 M.ECUS pour la période 1995-1999, à ceux-ci la BEI y ajoutera une quantité équivalente sous forme de crédits. Le doute réside dans la possibilité de ce nouveau cadre à constituer une réponse favorable au défi que lance le GATT.

IV. L'IMPACT DU CYCLE URUGUAY SUR L'AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE

8. L'IMPACT DE L'ACCORD AGRICOLE DU GATT SUR LES MARCHÉS COMMUNAUTAIRES

Il semble évident en principe que l'agriculture communautaire apparaisse dans son ensemble nettement perdante du Cycle Uruguay, étant donné qu'elle devra augmenter ses importations, diminuer ses exportations (subventionnées) et, par conséquent, réduire sa capacité productive. Dans ce contexte on pourrait affirmer que le changement de régime extérieur qui dérive de l'Accord agricole débouche sur le renforcement des réformes du régime interne initiées au préalable en 1992 dans deux principaux sens:

- Premièrement, la PAC s'est consolidée en tant que politique de revenus moyennant des aides compensatoires au rapprochement progressif des prix intérieurs par rapport aux prix mondiaux. Dans la période 1990-1993 entre 45 et 48% du FEOGA-Garantie aurait pour objectif la garantie des revenus agricoles, loin des mesures d'encouragement des exportations (avec 29% du FEOGA, avec une tendance à la baisse) et celles de stabilisation des marchés (24%). En conséquence de ce changement d'objectifs et d'instruments de gestion des marchés, on irait jusqu'à modifier le profil des OCM et leur classification conceptuelle (Baudin, 1993; Massot, 1996). Tel que nous pouvons le constater sur le Tableau VIII, les OCM avec des prix de garantie et d'aides directes complémentaires depuis 1992 seraient en pleine montée et accapareraient déjà presque le tiers de la PFA communautaire. En contraste, les OCM d'intervention (automatique ou conditionnée), d'avant 1992 les plus caractéristiques de la PAC, seraient laissées en suspens. Il faut mettre en relief d'autre part, le poids des productions sans soutien financier, avec une protection strictement douanière, équivalentes à 20% de la production communautaire qui, logiquement, souffriraient d'une façon plus accentuée des engagements de réduction tarifaire et qui pourraient peut-être provoquer l'introduction de certaines mesures de soutien direct.
- Deuxièmement, les restrictions de l'offre qui dérivent d'une plus grande ouverture sur le monde et la réduction des exportations subventionnées se traduisent par la fixation, secteur par secteur, des droits de production ou de garantie en faveur des agriculteurs ou industriels européens. On peut distinguer quatre hypothèses de restriction quantitative de la production (Tableau IX) (Massot 1996): les quotas de production *stricto sensu*, fixés au niveau national, répartis entre les exploitations ou les entreprises, avec une sanction pour les producteurs de chaque Etat si ils sont dépassés; les quotas de production garantie de caractère nationale (Quantités ou Superficies Maximum Garanties), équivalents à un droit d'aide directe en faveur des producteurs, qui, dans le cas de dépassement des seuils préfixés, provoquerait sa réduction proportionnelle; les quotas de production garantie au niveau communautaire, sur lesquels les limites se calculent sur la production des Quinze; et le modèle des quotas d'excédents, consolidé dans les productions méditerranéennes, et, en principe « communautarisées », bien qu'ils souffrent d'un véritable processus de renationalisation.

Mais il faut nuancer cet impact selon les produits, en fonction du sens des échanges, de l'évolution des prix des marchés mondiaux, des marges de manoeuvres institutionnelles et financières dont on dispose, et des réponses que donnent les industries agro-alimentaires et les gros opérateurs commerciaux aux nouvelles opportunités commerciales (processus de délocalisation industrielle, investissements directs, accords verticaux, etc.).

Le degré divers de manque de protection dont vont souffrir les OCM en vigueur est particulièrement significatif (Tableau X). Il y a des produits qui sont surprotégés comme le beurre, les fromages ou les céréales, bien que ce soit des productions avec les niveaux les plus élevés de "préférence communautaire". D'autres produits excédentaires et importants pour l'U.E comme le bovin, la volaille et les

oeufs, souffrent d'un fort impact qui doit avoir sans aucun doute des répercussions sur ses marchés traditionnels d'exportation. A ce sujet on peut mettre en relief la "Clause Andriessen" qui interdit l'exportation de viande bovine communautaire dans les principaux pays du Pacifique, ce qui l'obligera à renforcer ses positions dans le Nord de l'Afrique et au Moyen-Orient. Finalement, il faut souligner les conséquences du GATT sur quelques productions de forte implantation dans le Sud de l'U.E et (aujourd'hui même) avec des indices de "préférence communautaire" très inférieurs aux produits continentaux de l'U.E. C'est le cas des fleurs ou de quelques fruits et légumes qui ont une protection strictement douanière (Tableau VIII) ou d'autres fruits et légumes, qui maintiennent un "prix minimum d'entrée" selon la tarification appliquée mais qui ne garantit pas la protection. Là, sous ce nouveau régime les opérateurs peuvent optimiser le prix d'importation (prix CAF + tarif *ad valorem* + équivalent tarifaire additionnel), le prix d'entrée étant égal à 92% du prix minimum d'entrée et, en conséquence, échappe au paiement de l'équivalent tarifaire complet (APCA, 1994; Barceló, Massot et Sumpsi 1996). Il faut tenir compte du fait que les marchés de fruits et légumes sont très sensibles et peuvent être facilement déstabilisés, soit par l'entrée massive d'importations, soit par la mise en culture de nouvelles superficies qui provoquent les restrictions sur l'offre des cultures extensives communautaires (avec SMG) (Tableau IX).

Il n'est donc pas rare que, bien que l'effet sur les prix puisse varier énormément selon le produit dont il s'agit, le calendrier, et la situation initiale du marché (en expansion ou en régression) à l'heure actuelle, les producteurs de fruits et légumes des pays membres de la Communauté (l'Espagne, l'Italie, la Grèce, le Portugal, la France et, même, les Pays Bas ou la Belgique) estiment que leur position commerciale sur les marchés européens est menacée par les résultats de l'accord du GATT, sans mécanismes effectifs de compensation pour d'éventuelles baisses des revenus (les fruits et légumes, bien qu'ils représentent 16% de la PFA communautaire, aujourd'hui perçoivent seulement 5% du FEOGA-Garantie). Ce cadre pessimiste se complète avec deux nouveaux éléments: la volonté des Institutions communautaires de réformer l'OCM des fruits et légumes et un développement plus important des relations avec les Pays Tiers Méditerranéens.

La proposition de la Commission (COM (95) 434) pour la réforme de l'OCM hortifruticole tend à la réduction des prix de retraite et au développement des organisations des producteurs en qualité d'agents de régulation des marchés, à l'instauration des seuils de retraite pour chaque organisation de producteurs, à la création de fonds de roulement gérés par ces organismes, et à un budget communautaire à la baisse sous un régime de cofinancement. Des propositions très éloignées des désirs des producteurs communautaires qui voudraient consolider un système de compensation directe une fois vérifiée la détérioration des revenus "à posteriori", terminée la campagne, à cause de l'ouverture aux marchés mondiaux. Les "Programmes d'aide au revenu agricole" (PARA), ou les mesures de compensation agromonétaire décidés par le Conseil au mois de juin, seraient deux précédents dans cette direction.

9. LA BILATÉRALISATION DU MULTILATÉRALISME

Les craintes que provoque le Cycle Uruguay pour les producteurs européens se complètent d'une méfiance qu'il crée dans les PTM, dans deux sens. D'un côté, pour sa position déficitaire en aliments, on craint l'effet qu'elle aura dans son bilan commercial des prix internationaux à la hausse. D'un autre côté, les agriculteurs des produits d'exportation croient que la globalisation a pour conséquence une érosion des préférences que l'U.E leur reconnaissait et un accroissement de la concurrence en provenance des pays en dehors de la Méditerranée (pays ACP, l'Afrique du Sud incluse, ou de l'Amérique Latine). Comme toile de fond il faut tenir compte de l'inquiétude que fait naître le processus croissant d'intégration des PECO avec l'U.E. En conclusion, les grandes lignes des PTM face au défi de la globalisation vont être dirigées non seulement vers l'U.E, pour reconstituer les préférences érodées à cause du GATT, mais également pour apaiser les craintes de se voir détrôner par les pays de l'Est à moyen terme. Dans ce sens l'U.E couvre le GATT.

En principe, l'accord agricole du GATT aurait dû renforcer les tendances générales vers la libéralisation. Toutefois, excepté quelques rares pays comme l'Egypte, la plupart des pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est ont pris soin de préserver de façon pratiquement intacte la protection et le soutien qu'ils appliquaient à leurs agriculteurs (spécialement dans les secteurs déficitaires comme les céréales, le sucre, les viandes, ou les produits laitiers) (Ingco, 1995). Dans ce contexte, la dite "dirty tarification" (Josling et Tangermann, 1994), prête à déclarer des niveaux de protection supérieurs aux réels, a été utilisée systématiquement par les PTM dans la négociation du Cycle Uruguay.

Le cas du Maroc le démontre par cet exemple: le Royaume du Maroc augmente en 1995 sa protection tarifaire par rapport à celle qui existait réellement dans la période 1986/88 en blé, viande bovine, viande ovine, volaille, sucre, riz, et graines oléagineuses. A côté du cas marocain, singulièrement significatif par le processus de libéralisation suivi les dernières années, des pays avec des modèles de développement traditionnellement plus orientés vers l'autosuffisance alimentaire, ont recouru aussi à la "dirty tarification":

comme la Turquie (en céréales, sucre, viande bovine, et produits laitiers) et l'Egypte (en riz, blé, et sucre) (Ingco, 1995).

On pourrait dire que l'option choisie par les pays de la Méditerranée du Sud et l'Est a été de se protéger du multilatéralisme commercial formalisé par l'accord du GATT, pour ensuite renégocier les accords bilatéraux qui existent avec l'U.E, ayant pour objectif la recherche de la consolidation de leurs relations privilégiées. En d'autres termes, la stratégie générale des pays méditerranéens a été de convertir un processus consommé de libéralisation multilatérale de l'agriculture en un processus de libéralisation régionale avec son partenaire naturel, l'U.E.

Par ailleurs, cette stratégie de bilatéralisation du multilatéralisme déclenchée par les PTM compte sur l'approbation formelle de l'U.E, étant donné qu'elle leur permet de maintenir leur présence sur des marchés déficitaires en aliments face aux autres pays exportateurs (les E.E.U.U, l'Argentine, l'Australie, la Nouvelle Zélande, etc.), dans un contexte de concurrence accrue. Il en revient à dire que pour l'U.E le bilatéralisme devient une défense des quotas des marchés mondiaux.

Ce désir commun de bilatéralisation se concrétise, comme nous avons déjà pu le constater à deux niveaux: à travers la reconnaissance du droit d'adhésion à l'U.E de certains Pays Tiers Méditerranéens (Malte et Chypre), sans problèmes graves d'intégration, les comparant ainsi aux Etats de l'Europe Centrale et Orientale (PECO); et, pour le reste, l'U.E leur a virtuellement nié ce droit là mais, comme alternative, on leur a proposé un "Accord d'association euro-méditerranéen", soutenu par un ensemble d'accords bilatéraux en vue de construire l'Espace Economique et Politique Méditerranéen (COM (94) 427 et COM (95) 72).

Il se peut que l'Accord d'association euro-méditerranéen, à cause de son approche ample et évolutive, soit la meilleure des options face au défi qu'un monde de plus en plus globalisé (au niveau économique, commercial, social, politique, et médiatique) pose dans le Bassin Méditerranéen. Le contenu des flux commerciaux entre l'U.E et les PTM paraissent confirmer la stratégie euro-méditerranéenne suivie. 66% des exportations communautaires sont des produits manufacturés ou des biens d'équipement (Tableau V). En parallèle, comme nous l'avons souligné préalablement, les produits manufacturés (textiles) sont aussi le chapitre exportateur des PTM, qui deviennent en conséquence la base de leur envoi industriel à partir de l'utilisation intensive de main d'oeuvre et de matières premières relativement abondantes. Le haut niveau d'intégration avec l'U.E est aussi significatif en comparaison au faible niveau du commerce inter-régional, équivalent à seulement 6% des exportations et 3% des importations totales des PTM (Bataller, Jordan, 1995). Les causes de cette situation, qui se répercutent directement sur le développement de la région dans son ensemble sont très diverses et complexes. A l'attraction de l'U.E et à sa tendance dans le passé à bilatéraliser ses relations avec les PTM il faut ajouter: les hauts niveaux de protectionnisme commercial (tarifaire et, surtout, non tarifaire) que les pays appliquent, les uns aux autres; une concurrence directe dans les produits agricoles d'exportation traditionnelle; de fortes disparités dans les structures socio-économiques (eg entre les pays qui ont du pétrole et ceux qui n'en ont pas) et politiques (au Moyen-Orient, aux alentours du Sahara, empêchant les échanges entre pays voisins); ou l'absence d'infrastructures régionales de transport qui peuvent même rendre moins chère l'exportation en Europe que dans un pays voisin. Le défi auquel s'oppose directement l'approche la plus ample des nouveaux accords d'association est donc énorme dans ce domaine.

Dans le contexte décrit, il n'est pas étonnant que l'agriculture ait un rôle résiduel dans les Accords euro-méditerranéens.

10. L'AGRICULTURE DANS LA NOUVELLE STRATÉGIE EURO-MÉDITERRANÉENNE, UNE INTÉGRATION INÉGALE

Au niveau agricole les Accords euro-méditerranéens contiennent une "intégration inégale". Etant donné que la libre circulation des produits agricoles n'est pas viable, pour son incompatibilité avec la PAC en vigueur, l'objectif fixé pour le secteur agricole dans le nouveau cadre est subsidiaire et il ne prétend rien de plus que de renforcer le processus de libéralisation graduel des échanges "moyennant l'accès préférentiel et réciproque des produits agricoles qui intéressent les deux parties" (COM (95) 72, point 2.1.1.). Ce qui doit s'interpréter comme le maintien du *statu quo* commercial en vigueur, de ses flux exportateurs et importateurs, et, finalement, de la dépendance alimentaire globale des PTM par rapport à l'U.E.

Les Accords euro-méditerranéens d'association signés ou en cours de préparation (Maroc, Tunisie, Israël, Turquie, Liban, Palestine) réaffirment une telle appréciation dans deux sens: - d'une part, ils cherchent à recomposer les préférences reconnues à leurs produits classiques d'exportation (contingents et quantités de référence de fruits et légumes, d'huile d'olive), érodées par le GATT et, - d'autre part, ils consolident les réductions tarifaires des pays méditerranéens aux produits d'importation traditionnelle (céréales, viande, produits laitiers, sucre) provenant du Vieux Continent. Ainsi, les marges de manoeuvre que le GATT a cédées aux pays méditerranéens dans les domaines de la protection des marchés, de l'aide

interne ou des règles de la libre concurrence, demeurent sans application dans l'hypothétique Zone de Libre Echange à construire. Les accords méditerranéens contiennent des dispositions spécifiques qui limitent l'application de taux à l'exportation, au maintien des monopoles, aux aides pour la sécurité alimentaire, aux investissements, aux transports, à la promotion commerciale, etc.

De toute façon, il convient de situer dans des termes exacts les concessions tarifaires reconnues dans les nouveaux accords d'association. De fait on recherche avant tout de consolider les flux commerciaux en vigueur, de préférence en fruits et légumes, pour une U.E à 15. Les expériences antérieures de rénovation des accords méditerranéens démontrent que les réductions tarifaires, aussi importantes qu'elles soient, perdent leur efficacité si d'autres mécanismes de protection persistent, tels les prix d'entrée et les calendriers d'importation. On peut vérifier cette impression avec le cas de l'adhésion de l'Espagne où les mécanismes de ce genre ont été maintenus pendant toute la période transitoire (une longue période, en deux phases). Ainsi, l'accroissement des exportations hortifruticoles n'a pu se faire qu'avec la chute progressive des mécanismes protecteurs de la CE-10, et ne vit son explosion qu'à partir de leur élimination définitive en 1993 (Tableau XI).

Dans ce contexte, la grande opportunité pour l'agriculture d'exportation des PTM pour les années à venir provient plus du Cycle d'Uruguay que des Accords d'association.

11. L'IMPACT DE L'ACCORD AGRICOLE DU GATT SUR LES EXPORTATIONS DES PTM

Le principal bénéficiaire de l'Accord agricole du GATT sont les fruits et les légumes, surtout parce que pour la première fois on désactive le système de protection aux frontières de l'OCM. C'est un changement qualitatif qui offre des opportunités renouvelées aux productions des PTM s'ils valorisent leurs atouts et en prennent les moyens. Les principaux produits sur lesquels les PTM peuvent tirer leur "épingle du jeu" (de manière permanente ou conjoncturelle, selon les calendriers) sont: les abricots (secs et transformés, en faveur de la Turquie), les artichauts (spécialement de l'Egypte et de l'Algérie), les avocats (d'Israël), les citrons (surtout de la Turquie), les clémentines (du Maroc), les concombres (de la Turquie, de l'Egypte ou de la Syrie), les fraises (du Maroc), les haricots, les melons, les noisettes, les oignons, les poires, les poivrons, les pommes, les prunes (de la Turquie), les pastèques (de l'Egypte et de la Turquie), et les tomates (du Maroc). Au premier abord c'est le potentiel compétitif de la Turquie qui ressort et qui deviendra réalité dans la mesure où elle sera capable d'améliorer son organisation commerciale et de réduire les coûts de transport. Il faut également souligner que, contrairement à ce qu'on a tendance à penser, les principaux bénéficiaires ne sont pas les agrumes, à cause de la forte position commerciale de l'Espagne, avec plus de 50% des exportations méditerranéennes (Tableau XII).

Le GATT aura aussi un impact favorable dans le second grand chapitre exportateur agricole des PTM, celui des produits textiles en décidant l'élimination à moyen terme de l'Accord multifibres. Pour le coton en particulier on prévoit une augmentation des prix et des flux internationaux à cause des réductions tarifaires, de l'accroissement des contingents américains, et de la demande des pays importateurs de l'Asie et d'Europe, avec des régimes déjà très libéraux. D'autre part on peut s'attendre à la disparition des pratiques restrictives de quelques pays exportateurs (comme la Turquie, le Pakistan ou l'Inde) pendant les années de pénurie productive.

Dans le secteur du tabac, le GATT devrait en principe consolider les tendances commerciales (matière première vers les pays industrialisés, producteurs de cigarettes) mais il se heurte à une demande en régression. Le marché mondial du tabac connaîtra un accroissement annuel de la production de 1,1%, avec une augmentation de la demande de 1,4%, seulement grâce aux pays en voie de développement. Il est difficile que la Chine, le premier producteur mondial, devienne exportatrice, avec le niveau de consommation qu'elle présente. D'un autre côté, les pays exportateurs, le Brésil, le Zimbabwe, le Malawi, l'Inde, l'Indonésie ou la Turquie (5% du monde) vont gagner des quotas de marché au détriment des Etats-Unis. Dans ce contexte, la politique tabatière américaine est condamnée à un changement radical (réductions des prix minimum, double quota). En outre, les EE.UU ont baissé fortement leur protection douanière pour les importations de qualité (turques et orientales). Les pays producteurs de l'U.E, l'Italie, la Grèce et l'Espagne perdront en compétitivité, à cause de l'élimination des restitutions à l'exportation européennes accordée dans la réforme de la PAC de 1992. En dernier lieu, le processus d'internationalisation obligera l'ouverture progressive des marchés captifs par les monopoles étatiques, à faveur des multinationales (la Turquie, la CEI, le Pacifique). On peut prévoir aussi une augmentation des échanges entre les pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est (rappelons que l'Egypte est un grand importateur, avec 3% du monde).

Dans le secteur de l'huile d'olive, la puissance de l'U.E, premier producteur et consommateur du monde, peut assouplir les échanges en régime de perfectionnement actif avec la Tunisie et la Turquie, deuxième et troisième producteurs mondiaux. D'un autre côté on peut espérer que «l'accord des chevaliers" entre l'U.E et la Turquie va continuer d'exister pour les marchés du Moyen-Orient.

En dernier lieu, les fleurs et plantes ornementales des PTM peuvent renforcer leur position sur les marchés communautaires, en profitant des réductions tarifaires et de leur proximité en comparaison aux fournisseurs traditionnels de l'U.E (sous régime préférentiel): comme le Zimbabwe ou le Kéni (dans le cadre de la Convention de Lomé), ou la Colombie (dans le cadre du SPG, comme compensation à ses efforts contre la drogue).

Cependant, il ne faut pas oublier que la plus grande ouverture des marchés communautaires et mondiaux qui dérive du GATT sera efficace seulement si les PTM savent en profiter, avec des entrepreneurs dynamiques et des politiques économiques qui favorisent les conditions de réponse par le biais de l'offre. L'expérience du passé nous indique que les pays qui ont le plus profité des préférences communautaires ont été ceux qui ont suivi une stratégie de développement des mécanismes du marché intérieur et ont orienté leurs économies vers l'extérieur (promotion des exportations et des investissements étrangers). La Tunisie ou le Maroc sont des exemples positifs, et l'Algérie et l'Egypte négatifs (Yannopoulos, 1986). Dans ce sens les Accords euro-méditerranéens peuvent vraiment aider, même s'ils souffrent de graves limites dès leur conception.

V. LES LIMITES DE L'APPROCHE EURO-MÉDITERRANÉENNE

Sous les prémisses antérieurement citées, le succès de l'Accord euro-méditerranéen dépendrait moins du cadre qu'il impose à l'agriculture, à laquelle on condamne une "intégration inégale", qu'à sa capacité de moderniser le tissu économique des sociétés méditerranéennes dans son ensemble, d'augmenter sa compétitivité globale, et d'améliorer le bien-être de sa population. Mais il reste encore à voir que la dynamique qui surgit du processus d'intégration économique et politique du projet euro-méditerranéen soit suffisante pour: (a) garantir la restructuration de l'appareil industriel et commercial et convertir le Sud de la Méditerranée en un foyer attractif pour l'investissement privé européen et, (b) pour compenser l'insuffisante intégration agricole et des sacrifices qu'elle contiendra dans le bilan commercial. Quelques faiblesses ou contradictions se cachent à l'intérieur de ses lignes.

12. LES LIMITES DE L'APPROCHE FINANCIÈRE

Les fonctionnaires communautaires et les politiciens de l'Europe du Sud commentent fréquemment avec orgueil les volumes financiers du MEDA. C'est vrai que le soutien à la Méditerranée s'est amélioré par rapport au passé (Tableau XIII) et, surtout, on a abordé des positions par rapport aux PECO. Mais en termes absolus le volet financier méditerranéen est insuffisant pour affronter les défis d'un espace euro-méditerranéen commun.

Considérons quelques points de repère pour le mettre en valeur. 4.685 M.ECUS, pour la période 1995/1999 et pour l'ensemble des PTM, c'est une quantité qui est légèrement supérieure à ce que l'Espagne a perçue par le FEOGA-Garantie pour le seul exercice de 1993 (4.003,4 M.ECUS). Il est également inférieur à ce que perçoit l'ensemble du secteur laitier des Douze (5.211 M.ECUS pendant l'année 1993). Même les Etats-Unis donnent plus de moyens à l'Egypte et à Israël en une année que ce que prévoit disposer l'U.E en cinq ans pour tous les PTM.

En plus, les PTM n'ont pas bénéficié de l'accroissement des investissements étrangers directs qu'on enregistra dans des nombreux PVD dans les années 80. Plus encore, à côté de l'Afrique sub-saharienne, la zone des PTM est la seule région en voie de développement qui a réduit son poids en \$ pendant les dernières années. Si en 1986 les PTM absorbaient 15% des flux financiers nets des PVD (contre 35% de l'Asie Orientale ou 36% de l'Amérique Latine), en 1993 ils atteignaient à peine 2% (face au 55% des pays asiatiques du Pacifique ou au 24% d'Amérique Latine) (Bataller, Jordan 1995). On ne peut considérer les comparaisons si nous nous en remettons aux voisins les plus proches de l'U.E, des PECO (qui, d'autre part, deviennent même quelquefois des concurrents directs des produits méditerranéens). En 1989 les entrées d'investissements directs pour les 5 PECO (la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie) ont atteint 268 millions de \$ tandis que les entrées pour la Méditerranée étaient de 2.261 millions. Les investissements directs en faveur des PECO ont été de 5.904 millions et de 5.735 millions pour les pays méditerranéens pour la période 1990/1992.

A cette déviation de flux financiers privés s'ajoute le fait que les PECO deviennent des bénéficiaires privilégiés des crédits externes de l'U.E. Le Tableau XIII nous montre les différences substantielles entre les crédits engagés en faveur des PECO et des pays méditerranéens pour la période 1995/1999. De toute façon, les pays ACP sont encore aujourd'hui les principaux bénéficiaires de la politique de coopération pour le développement de la Communauté, avec 13.307 M.ECUS pour le 8ème FED pour la période 1995/1999.

Dans ces conditions, il semble difficile que la nouvelle politique méditerranéenne - qui met avant tout l'accent sur l'ouverture à l'extérieur et sur la promotion des investissements privés - soit capable

d'encourager des entreprises à investir dans des pays qui sont encore des inconnus, où les structures politiques et économiques sont relativement faibles, où la formation de la population a des niveaux inférieurs aux PECO et où l'endettement public (le "poids du passé") atteint des niveaux très élevés. 133% du PIB pour la Jordanie; 106% du PIB pour la Syrie; 92% pour l'Egypte ou 76% pour le Maroc. La charge du service de la dette est, dans ce cas très lourde, et peut représenter un quart ou plus des exportations (Tableau II).

Dans ce contexte il semble aussi invraisemblable que les aides se destinent à l'adaptation structurelle de l'agriculture et, en même temps, à la diversification de leur production et de leurs marchés d'exportation. Surtout si nous nous en tenons au succès limité que cet objectif a remporté dans le passé. De toute façon il ne faut pas perdre de vue le fait que les problèmes agro-structurels (irrigation, dimension des exploitations, organisation commerciale, etc.) auxquels est confronté le bassin méditerranéen pourraient entraver les efforts entrepris par ces pays, qui pourraient perdre des parts de marché communautaire au profit d'autres pays exportateurs de fruits et légumes ou poisson (de l'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud, du Centre et de l'Est de l'Europe, ou du Pacifique).

13. LES LIMITES DE L'APPROCHE AGRICOLE

Il est clair que, à la lumière des préférences reconnues dans les Accords euro-méditerranéens, la priorité dans le domaine agricole est la consolidation de la place des fruits et légumes sur les marchés communautaires au détriment d'objectifs d'autosuffisance alimentaire de plus longue haleine et de développement plus vaste.

Par ailleurs les nouveaux accords encouragent formellement la diversification de la production agricole mais celle-ci se heurte radicalement aux réductions tarifaires accordées en faveur de l'U.E dans les produits traditionnellement déficitaires (les céréales, les viandes, le sucre, ou les produits laitiers). Il semblerait qu'on ait préféré baisser le coût de la facture commerciale des PTM de façon immédiate dans un contexte de prix mondiaux en hausse, bien qu'on le fasse de façon définitive au détriment du sacrifice de sa dépendance alimentaire.

D'autres éléments appuient notre analyse: la capacité productive et exportatrice (d'excédents) que possède l'U.E dans les secteurs continentaux; la difficulté d'introduire des politiques internes de diversification avec des prix continuellement soumis à la baisse par les importations communautaires et, l'élasticité élevée de la demande des denrées alimentaires dans les PTM qui souffrira inéluctablement d'un rythme de croissance beaucoup plus grand des achats (en volume et valeur) de produits continentaux en comparaison aux ventes de fruits et légumes, textiles, fleurs, ou huile d'olive, comme on l'a déjà constaté par le passé (Tableau IV). A ce propos, si les tendances de croissance démographique et économique se confirment, les pays méditerranéens pourraient dans leur ensemble devenir l'un des débouchés agricoles les plus importants du monde dans les prochaines décennies que quelques "lobbies" européens veulent garder comme une garantie contre l'ouverture de la PAC actuelle, en dépit de l'impact sur le bilan commercial des PTM.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la diversification de la production est une condition pour le développement d'une industrie agro-alimentaire autonome et pour profiter des processus de délocalisation provoqués par le GATT (dans les secteurs de la viande de volaille, des oeufs, du lait en poudre) (Tableau X).

En dernier lieu, le développement de l'agriculture intensive d'exportation pour répondre aux impératifs du calendrier et contingents imposés par l'U.E, principal débouché, a aussi des effets imprévus et, dans une certaine mesure, pervers (El Khyari, 1991). En premier lieu, on provoque la dualisation progressive de l'agriculture, moyennant l'entrée massive des entreprises et des capitaux urbains au détriment des agriculteurs traditionnels, qui ne peuvent pas toujours se recycler dans d'autres activités et viennent grossir l'exode vers les villes. Et, en second lieu, on intensifie le réaménagement des surfaces de culture en faveur des régions les plus riches et proches des villes, en provoquant la crise des anciennes zones de production, la spéculation du sol, la contamination de l'environnement, et, même, une nouvelle (et conflictuelle) répartition de l'eau entre les mondes rural et urbain.

14. LES LIMITES POLITIQUES DANS L'U.E

Par ailleurs, la stratégie euro-méditerranéenne dissimule un déséquilibre interne aux conséquences politiques imprévisibles. Tel qu'on est en train de le constater, il retombe exclusivement sur les agriculteurs européens de produits méditerranéens en leur ajoutant tous les sacrifices du processus d'intégration économique en cours et on concède la plus grande part des bénéfices à ceux qui en profitent déjà actuellement, c'est-à-dire, les agriculteurs des secteurs continentaux et de l'industrie agro-alimentaire la plus développée. De plus, quand on proposa la distribution des coûts agro-commerciaux de l'accord avec le

Maroc au Conseil, il y eut trois représentants de trois pays du Nord qui s'opposèrent à la modeste extension des contingents de fleurs coupées et de pommes de terre, faisant la sourde oreille aux essais de répartition des coûts commerciaux entre les Etats membres. Avec un tel comportement, ce qui devrait être un sujet de négociation au sein du Conseil se transforme en une source de conflits entre les producteurs (et les pays) des deux rives de la Méditerranée.

De plus, il se présente un problème sous-jacent de déséquilibre régional: l'impact des concessions atteint spécialement les zones de plus faibles niveaux de développement de l'U.E et de plus grands taux de chômage, là où l'agriculture occupe une place prédominante et où le tissu rural est le plus faible, avec des possibilités de diversification très limitées (les Iles Canaries, l'Andalousie, la région de Murcie, la Sicile, la Campania, la Calabre, la Puglia, la Basilicata, le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Crète, l'Alentejo, etc.), classées comme "Objectif 1" ou, alternativement, comme "Objectif 5b".

Tôt ou tard, ces problèmes devront apparaître au niveau institutionnel, dans les procédures de décision et ratification des Accords d'association qui prennent du corps dans la politique extérieure méditerranéenne. Poursuivre le modèle en vigueur, avec la ratification du P.E. dans les domaines de compétence communautaire, et des Parlements nationaux pour les points de compétence des Etats membres, procurerait une plus grande importance à cette condition. Il se pourrait alors, qu'on interdise au niveau parlementaire, l'application, en totalité ou en partie, des accords donnant comme excuse les concessions de la pêche ou de l'agriculture (de fruits et légumes, fleurs, plantes). L'antécédent significatif dans ce sens, est celui des problèmes apparus lors de l'avis du Parlement Européen sur l'Union douanière avec la Turquie, à cause des droits de l'homme.

15. LES LIMITES POLITIQUES DANS LES PTM

Le processus d'intégration économique et politique qui dessine "l'euro-partenariat" signifiera un effort énorme de promotion de la libre concurrence, de modernisation des économies et du droit, en somme, de compétitivité. En dernier lieu, un véritable changement de modèle économique ne pourra être mené à bien sans un changement de mentalité des entrepreneurs et des bureaucrates. C'est un chemin plein de difficultés: dans les réformes constitutionnelles et juridiques; dans les politiques d'ajustement structurel; dans la réduction et la redistribution du soutien aux agriculteurs et aux industries (prix administrés, protection aux frontières); dans la réduction des subsides aux consommateurs; dans le démantèlement des monopoles; dans le contrôle des aides publiques aux entreprises, etc. A la limite il y aura des pays qui réussiront l'enjeu et d'autres qui abandonneront, ce qui créera des problèmes additionnels.

Oscar Wilde a écrit que "le futur n'envoie pas des hérauts". Dans le cas du bassin méditerranéen ce futur semble passer par l'espace économique euro-méditerranéen. Un projet qui a sans aucun doute des lumières et des ombres mais qui en dernière instance dépendra des hommes de la Méditerranée du Sud et de l'Est qui sauront en profiter pleinement pour que le bassin devienne une zone dynamique dans un monde de plus en plus globalisé.

RÉFÉRENCES

- ALEXANDRATOS, N. (1995): "La agricultura mundial: hacia el año 2010", Mundi-Prensa. Madrid.
- APCA (1994a): "L'accord du GATT du 15 décembre 1993. Explication et conséquences en 20 questions/réponses", Chambres d'agriculture, Supplément au n° 818.
- APCA (1994b): "L'accord du GATT du 15 décembre 1993 et les secteurs de produits", Chambres d'agriculture, Suppléments aux n° 819 et 825.
- ARNALTE E. et autres auteurs (1993): "Agriculturas y políticas agrarias en el sur de Europa", MAPA-SGT, Madrid.
- BAUDIN, P. (1993): "L'Europe face à ses marchés agricoles", Economica.
- BARCELO, L.V., MASSOT, A. et SUMPISI, J.M. (1996): "Estudio del impacto en el sector agroalimentario español de los resultados de la Ronda Uruguay", MAPA, Serie Estudios n°111.
- BATALLER, F. et JORDAN, J.M. (1995): "El Mediterráneo Sur y Oriental y la Unión Europea: las relaciones comerciales y su entorno estratégico", Información Comercial Española, n° 744-745.
- BRANDAO, A.S.P. et MARTIN, W.J. (1993): "Implications of agricultural trade liberalization for the developing countries", Agricultural Economics, 8.
- CES CE (1995): "Dictámen sobre la Asociación Euromediterránea", DOCE C 301, 13.11.1995.
- CLOOS, J et TUNG-LAI, M. (1994): Les négociations agricoles de l'Uruguay Round: déroulement et résultats", Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne, n° 376.
- CONSEIL CE (1992): Règlements (CEE) 1762/92, 1763/92 et 1764/92, DOCE L-181 du 1.7.1992.
- COMMISSION CE (1990): "Vers une politique méditerranéenne rénovée. Propositions pour la période 1992-96", SEC (90) 812, 1.6.1990.
- COMMISSION CE (1992): "Renforcement de la Politique méditerranéenne de la Communauté européenne: établissement d'un partenariat euro-méditerranéen", COM (94) 427, 19.10.1994.
- COMMISSION CE (1994): Communication de la Commission au Conseil pour le renouvellement et l'approfondissement de l'Instrument financier "European Community Investment Partners", COM (94) 358, DOCE C-287, 15.10.1994, et DOCE-C 160, 26.6.1995.
- COMMISSION CE (1995a): "Renforcement de la Politique Méditerranéenne de l'Union Européenne: proposition pour la mise en oeuvre d'un partenariat Euro-méditerranéen", COM (95) 72, 8.3.1995.
- COMMISSION CE (1995b): "Propuesta de Reglamento del Consejo relativo a las medidas financieras y técnicas destinadas a la reforma de las estructuras económicas y sociales de los países y territorios mediterráneos no miembros", COM (95) 204, DOCE C 232, 6.9.1995.
- COMMISSION CE (1995c): "Propuesta de Reglamento del Consejo relativo a la realización de una acción especial de cooperación financiera en favor de Turquía", COM (95) 389, DOCE C 271, 17.10.1995.
- COMMISSION CE (1995d): "Projet de propositions de Règlement du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes et le secteur des produits transformés à base des fruits et légumes" (COM (95) 434, 11.11.1995.
- COULOMB, P. et JACQUET, F. (1993): "Les relations CEE - Maghreb. Deux années cruciales: 1986 et 1996", dans "Equilibre alimentaire, agriculture et environnement en Méditerranée", Malte, 21-23 octobre 1993.
- COULOMB, P. (1994): "La réforme de la Politique Agricole Commune et les accords du GATT: le nouveau contexte de l'Accord de libre échange entre la Turquie, la CEE et l'AELE, Séminaire International d'Antalya, octobre 1994.
- DELORME, H. (1993): "Le volet agricole de l'Uruguay Round: une nouvelle régulation mondiale?", Economie Rurale, n° 218.
- DELORME, H. (1995): "L'accord de Marrakech: du conflit à la coopération entre l'Union Européenne et les Etats-Unis", Economie Rurale n° 226.
- EL KHYARI, T (1991): "Les effets pervers de la PAC sur les exportations agricoles marocaines: les cas des primeurs", S.F.E.R. "Actualité de la réforme de la PAC et les régions méditerranéennes", 28 et 29 novembre 1991.
- FAO (1994a): "El estado mundial de la agricultura y la alimentación", Roma.

- FAO (1994b): "Perspectivas a medio plazo de los productos básicos. Proyecciones de productos básicos agrícolas al año 2000", Estudio FAO: Desarrollo Económico y Social N° 120, Roma.
- FAO (1995): "Situación y perspectivas de los productos básicos 1994-1995", Roma.
- GATT (1994): "The results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, The Legal Text", Geneva.
- GOLDIN, E., KNUDSEN, O. et VAN DER MANSBRUGGHE (1993): "Trade liberalisation: global economic implications", Paris, OECD/World Bank.
- HATHAWAY D. E. et INGCO, M. D. (1995): "Agricultural Liberalization and the Uruguay Round", Paper for the Conference on the Uruguay Round and the Developing Economies, World Bank, January 26-27, 1995.
- INGCO, M. D. (1995): "Agricultural Trade Liberalization in the Uruguay Round: One Step Forward, One Step Back?", Supplementary Paper for the Conference on the Uruguay Round and the Developing Economies, World Bank, January 26-27, 1995.
- JOSLIN, T. et TANGERMANN, S. (1995): "Toward a CAP for the next century", European Policy Forum, April 1995.
- MASSOT, A. (1996): "Hacia la PAC del 2000", N° Extraordinario de la Revista "Economistas-1995", Colegio de Economistas de Madrid n°69.
- MEZDOUR, S. (1994): "Les associés de la CEE entre préférence commerciale et préférence communautaire", Revue du Marché commun et de l'Union Européenne, n° 375, février 1994.
- OCDE (1995): "Politiques, marchés et échanges agricoles. Suivi et perspectives 1995". Paris.
- OECD (1995): "The agricultural Outlook 1995-2000". Paris.
- USDA (1995): "European Union imports of horticultural products in 1993", World Horticultural Trade & US Export Opportunities, April 1995.
- USDA (1995): "European Union exports of horticultural products in 1993", World Horticultural Trade & US Export Opportunities, September 1995.
- VAZQUEZ HOMBRADOS, C. (1995): "La exportación hortofrutícola española en el período transitorio de integración en la PAC", Boletín Económico de Información Comercial Española, N° 2471, 25.9.95/1.10.95
- YANNOPOULOS, G.N. (1986): "Patterns of response to EC tariff preferences: an empirical investigation of selected non-ACP Associates", Journal of Common Market Studies, September.

TABLEAU I - LE BASSIN MÉDITERRANÉEN DANS LE COMMERCE MONDIAL (MOYENNE 1986-1993, 000 \$) (*)

Pays	Echanges 86/93 (000\$)	Commerce total	Commerce agricole	Fruits légumes	Céréales et prép.	Viande et prép.	Produits laitiers	Sucre miel	Fibres textiles	Poissons et prod.
1. Monde	Importations Exportations	3.217.953 3.136.242	326.932 301.750	54.042 46.004	45.473 41.956	33.763 31.711	21.028 20.406	16.108 14.230	15.799 14.378	36.391 32.807
2. CE-12	Importations Exportations	1.248.611 1.210.675	144.303 131.676	28.295 19.873	12.524 16.476	17.592 17.960	12.694 16.253	4.040 4.493	5.185 1.423	12.026 6.520
3. Espagne	Importations Exportations	71.760 48.231	7.447 7.418	887 4.151	798 506	596 214	133 443	236 178	248 93	2.024 668
4. France	Importations Exportations	204.887 191.996	20.605 29.310	4.689 2.620	1.366 6.569	3.412 2.793	1.200 3.105	509 1.523	713 374	2.395 786
5. Grèce	Importations Exportations	17.475 7.496	2.690 2.326	173 966	284 321	735 19	448 53	51 17	83 124	151 79
6. Italie	Importations Exportations	152.237 146.267	21.552 10.097	1.941 3.555	2.150 1.559	3.665 659	2.601 485	330 164	1.614 59	2.101 213
7. Portugal	Importations Exportations	20.545 13.276	2.502 828	317 158	394 22	219 27	30 41	138 4	311 6	530 214
8. Algérie	Importations Exportations	8.360 10.275	2.393 47	145 26	792	26	486	246	55	15
9. Chypre	Importations Exportations	2.332 799	255 266	16 124	68 3	20 4	15 7	11 2	- 1	22 3
10. Croatie (*)	Importations Exportations	4.563 4.250	505 485	85 43	21 67	82 67	37 13	36 10	17 2	22 52
11. Egypte	Importations Exportations	8.240 2.660	2.845 496	100 146	1.154 34	228 5	183 4	189 15	76 222	69 7
12. Zone de Gaza	Importations Exportations	344 115	36 69	9 42	21 -	- -	- 17	6 -	- -	- -
13. Israël	Importations Exportations	14.971 11.032	1.152 1.098	149 628	318 15	88 45	10 14	121 5	37 93	78 5
14. Jordanie	Importations Exportations	2.744 1.059	638 140	79 71	187 7	78 6	62 14	47 1	4 1	13 2
15. Liban	Importations Exportations	2.997 566	759 131	124 89	111 2	40 -	69 3	43 3	4 1	- -
16. Lybie	Importations Exportations	5.393 9.692	1.099 22	77 11	364 -	16 -	94 2	64 -	1 2	21 6
17. ARY(*) Macédoine	Importations Exportations	1.199 1.055	234 275	26 71	25 14	29 13	14 6	15 3	15 -	5 1
18. Malte	Importations Exportations	1.683 993	180 35	24 5	29 -	27 -	22 -	9 -	1 -	14 -
19. Maroc	Importations Exportations	5.764 3.549	868 551	21 448	274 5	8 -	61 -	73 4	68 8	3 466

TABLEAU I (SUITE)

Pays	Echanges 86/93 (000\$)	Commerce total	Commerce agricole	Fruits légumes	Céréales et prép.	Viande et prép.	Produits laitiers	Sucre miel	Fibres textiles	Poissons et prod.
20. Slovénie (*)	Importations Exportations	6.321 6.383	608 289	106 56	107 15	58 53	11 26	26 15	32 1	20 6
21. Syrie	Importations Exportations	2.793 2.614	597 455	19 142	215 19	8 -	23 5	102 4	2 134	- -
22. Tunisie	Importations Exportations	4.764 3.038	562 275	18 74	186 14	29 21	48 -	52 2	36 1	- 86
23. Turquie	Importations Exportations	18.880 12.193	1.551 3.089	39 1.534	257 257	23 36	17 22	48 71	209 149	18 65
24 TOTAL PTM	Importations	91.348	14.282	1.037	4.129	760	1.152	1.088	557	300
1986/1993	Exportations	70.273	7.723	3.510	452	250	133	136	615	699
(8 - 23)	% Imp. (24/1)	2'8%	4'3%	1'9%	9'0%	2'1%	5'4%	6'7%	3'4%	0'8%
	% Exp. (24/1)	2'2%	2'5%	7'5%	1'0%	0'7%	0'6%	0'9%	4'2%	2'1%

(*) Croatie: 1992/1993 - Slovénie: 1993 - ARY Macédoine: 1992/1993 - Yougoslavie, Bosnie et Albanie: sans données.
Source: Banque de données SOFA 94 (FAO) et élaboration de l'auteur.

TABLEAU II - LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS: DONNÉES

1993	Unité	Algérie	Chypre	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Malte	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie
Population	millions	27'8	0'73	57'3	5'67	4'59	2'96	0'36	27'6	14'26	8'76	60'8
Taux/croissance	% année	2'7	0'94	2'2	4'67	3'41	2'00	0'72	2'4	3'58	2'00	2'1
PIB global	000 M.\$.	48'34	6'79	43'71	68'2	5'18	2'82	2'69	28'09	15'8	15'53	114'2
PIB/tête	\$	1.786	9.389	775	12.527	1.167	991	7.256	1.042	1.170	1.809	1.950
Taux/croissance	% année	-1'8	1'3	1'3	3'5	5'8	4'4	4'0	1'0	6'0	4'1	7'0
Dette	000 M.\$	26'3	3'21	40'4	16'4	6'9	1'8	0'6	21'4	16'8	8'47	54'8
% PIB	%	54'4	47'2	92'4	24'0	133'2	63'8	22'3	76'1	106'3	54'5	48'0
Service/Exportation	%	71'9	10'6	15'4	n.c.	19'0	7'1	2'0	25'9	26'9	20'4	31'9

Source: CES et élaboration de l'auteur.

TABLEAU III - BILAN AGRICOLE DE L'UE/BASSIN MÉDITERRANÉEN (SOLDES ANNÉES 1988/1994 - 000 ECUS)

Produits/année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Céréales	+507.352	+954.450	+974.475	+437.439	+448.127	+670.361	+590.383
Laitiers	+583.334	+686.679	+558.757	+536.818	+618.371	+648.519	+558.845
Sucre	+432.959	+472.343	+732.573	+512.993	+347.770	+420.367	+556.383
Farine, Semoule	+257.529	+402.354	+416.763	+361.443	+446.986	+602.321	+464.512
Vianes	+124.415	+160.120	+108.649	+180.849	+231.190	+315.579	+311.649
Animaux	-50.232	-73.908	-934	+22.376	+66.375	+189.942	+238.623
PA transformés	+109.590	+119.223	+136.946	+153.252	+168.329	+210.517	+233.501
Tabac	+26.259	+31.207	+27.990	+63.665	+87.837	+118.352	+113.741
Huiles, Graisse	+273.912	+304.375	+235.380	+30.947	+144.320	+106.529	+74.965
Graines oléagineuses	-21.881	-55.670	-51.443	-61.270	-48.341	-32.383	-18.896
Fruits frais	-879.541	-873.927	-939.606	-1.078.973	-973.087	-897.985	-1.107.219
Fruits, Légumes transfo.	-426.288	-431.192	-479.951	-482.797	-450.535	-374.518	-493.644
Légumes frais	-327.998	-380.053	-393.158	-462.865	-419.353	-371.830	-317.602
Total	+611.398	+1.317.990	+1.328.431	+215.868	+669.981	+1.607.764	+1.207.235

Source: EUROSTAT.

TABLEAU IV - TENDANCES TEMPORELLES DES ÉCHANGES AGRICOLES DE L'UE/BASSIN MÉDITERRANÉEN (86-93)
(MOYENNE DE VARIATION INTER-ANNUELLE POUR 1986 À 1993 - 000 \$)

Pays	Produits d'exportation de l'UE					Produits d'importation de l'UE				
	Céréales	Viande	Laitiers	Sucre/miel	Fruits & Légumes	Fibres textiles	Poissons & prod.			
Algérie	+32'57	-5'86	+31'86	+13'00	+7'43	-	+0'29			
Chypre	+3'86	+0'71	+1'43	+0'86	-1'14	0'0	+0'40			
Egypte	+38'29	-30'57	-10'86	-20'86	+2'43	-57'00	0'0			
Israël	+19'29	+6'43	+0'71	+9'29	+5'14	-10'00	+0'57			
Jordanie	+15'43	+2'14	+1'29	+3'00	+5'29	+0'25	+0'50			
Liban	+7'57	+4'00	+5'29	+2'57	+4'43	0'0	-			
Lybie	+37'57	-1'43	+3'86	+4'57	+2'43	+0'14	+0'14			
Maroc	+40'14	+0'43	+5'29	+7'00	+2'14	+0'57	+33'14			
Syrie	+8'14	-3'00	-1'29	+5'29	+23'43	+5'57	-			
Tunisie	-2'71	+0'43	+2'14	+4'00	+0'71	+0'14	+3'14			
Turquie	+29'00	+1'00	+1'57	+1'29	+62'57	-0'57	-2'86			

Source: Banque de données SOFA 94 (FAO) et élaboration de l'auteur

TABLEAU V - COMMERCE GÉNÉRAL DE L'UE-12 ET LES PTM (IMPORTATIONS/EXPORTATIONS UE-12, 1993, M.ECUS ARRONDIS)

Produits CTCI	Algérie	Chypre	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Malte	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie	Total	%
0+2+4													
Import.	33	121	142	608	12	17	10	846	103	132	1.240	3.264	13%
Export.	925	172	702	389	150	281	144	205	218	196	919	4.301	10%
Agroal. Solde	+892	+51	+560	-219	+139	+264	+134	-641	+115	+64	-321	+1.037	X
23+27													
Import.	4	2	5	61	17	-	-	115	5	13	95	319	1%
Export.	9	4	10	24	3	12	5	14	2	21	33	142	-
Matières premières Solde	+5	+2	+5	-36	-14	+12	+5	-101	-3	+8	-62	-177	X
3													
Import.	4.332	-	1.424	71	-	1	11	50	1.474	140	143	7.648	30%
Export.	56	73	63	35	1	138	195	75	89	188	160	1.075	3%
Energie Solde	-4.276	+73	-1.361	-36	+1	+138	+184	+25	-1.385	+48	+17	-6.573	X
5													
Import.	39	5	37	596	7	1	11	272	-	112	143	1.225	5%
Export.	530	132	517	818	145	201	110	371	163	301	1.374	4.663	11%
Chimie Solde	+491	+127	+480	+222	+138	+200	+99	+99	+163	+189	+1.231	+3.438	X
6+8													
Import.	57	154	457	1.290	22	41	250	1.654	62	1.621	4.265	9.874	39%
Export.	935	461	799	3.824	230	682	397	1.595	271	1.555	2.812	13.564	34%
Manufactures Solde	+878	+307	+342	+2.534	208	+643	+147	-59	+209	-66	-1.453	+3.690	X
7													
Import.	17	417	135	649	80	6	545	240	5	316	592	3.001	12%
Export.	1.562	784	2.053	2.206	355	386	864	1.680	557	1.288	5.351	17.088	42%
Biens Equip. Solde	+1.545	+367	+1.918	+1.557	+275	+380	+319	1.440	+552	+972	+4.759	+14.087	X
9													
Import.	-	-	1	2	128	-	1	-	-	2	1	136	-
Export.	9	20	5	28	5	1	4	2	-	5	17	98	-
Autres Solde	+9	+20	+4	+26	-123	+1	+3	+2	-	+3	+16	-38	X
0-9													
Import.	4.481	700	2.202	3.278	266	65	829	3.180	1.650	2.478	6.480	25.610	100
Export.	4.026	1.649	4.151	7.325	890	1.703	1.719	4.069	1.302	3.555	10.667	41.058	%
Général Solde	-455	+949	+1.949	+4.047	+624	+1.638	+890	+889	-348	+1.077	+4.187	+15.448	100
													%
													X

(*) Matières premières: 23 caoutchouc - 27 engrais.
Source: EUROSTAT et élaboration de l'auteur.

TABLEAU VI - COMMERCE AGROALIMENTAIRE DES ÉTATS UE ET LES PTM (SOLDE ANNÉE 1993 - M.ECUS ARRONDIS)

Produits CTCI	B-LUX	DK	D	E	F	GR	I	IRL	NL	P	UK
00. Animaux Solde	+1'8	+1'5	+94'1	+2'3	+23'3	-0'7	+1'4	+44'6	+11'8	-0'1	+4'9
01. Viandes Solde	+10'5	+12'4	+61'1	+0'7	+65'4	+1'1	+8'6	+63'6	+55'6	-	+6'6
02. Laitiers Solde	+104'1	+48'1	+22'4	+7'4	+159'0	+0'8	+0'3	+11'8	+137'9	+0'4	+8'9
03. Poissons Solde	-8'3	+2'6	-13'3	-130'8	-45'0	-4'5	-107'0	+1'6	+10'1	-7'9	-8'1
04. Céréales Solde	+33'7	+14'7	+49'2	+139'3	+445'8	+19'3	+187'0	+1'4	+11'1	-	+35'3
05. Fruits et légumes Solde	-78'5	-8'3	-458'5	-32'4	-498'8	-5'1	-148'5	-13'9	-146'0	-6'2	-316'0
06. Sucre Solde	+58'6	-1'2	+18'7	+52'0	+135'1	+0'9	+50'5	+0'3	-2'0	-2'4	+38'9
07. Café/thé Solde	+2'7	+0'6	+7'9	-7'8	-1'6	+1'5	+7'9	-	+10'5	-0'3	+16'0
08. Alim. Animaux Solde	+46'1	+12'9	+13'2	-0'2	+14'8	+7'4	+18'1	-1'7	+17'6	-	+9'7
09. Autres Solde	+7'9	+4'6	+19'6	-3'0	+33'5	-0'6	+5'3	+47'7	+47'4	+1'0	+0'6
0. (00 à 09) Aliments Solde	+178'7	+88'0	-185'5	+27'6	+331'6	+20'1	+23'9	+155'6	+154'2	-15'7	-202'7
1. Boissons et Tabac Solde	-468'0	+1'2	-25'3	-3'9	+15'3	+23'0	+31'0	+2'8	+7'5	-0'6	+127'1
2(*) Matières premières Solde	+19'5	-11'1	+46'1	+6'0	+30'2	+38'1	-97'9	+1'7	-44'4	-1'2	-9'9
4. Graisses Solde	+7'0	+1'5	+22'0	+27'6	-7'8	+11'1	-67'8	-	+30'2	-2'0	+9'7
0+1+2+4 Total Agroalim. Solde	-262'8	+79'6	-142'7	+57'3	+369'3	+92'3	-138'8	+160'1	+147'5	-19'5	-75'8
0 à 9 Commerce Général Solde	+2.100'2	+244'3	+2.517'6	+700'2	3.894'0	-136'0	+4.799'8	+242'0	+25'6	-267'0	1.268'3

(*) 2. Matières premières: 21 peaux et pelletteries brutes - 22 graines oléagineuses - 24 liège et laine - 26 fibres textiles - 29 matières brutes animales ou végétales.
Source: EUROSTAT et élaboration de l'auteur.

TABLEAU VII - COMMERCE AGROALIMENTAIRE DE L'UE-12 ET LES PTM (IMPORT./EXPORT. UE-12, 1993 - 000 ECUS)

Produits CTCI	Algérie	Chypre	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Malte	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie
00 Animaux	Import. 107 Export. 12.335 Solde +12.228	547 1.012 +465	1.015 61.414 +60.399	1.421 2.919 +1.498	- 4.594 +4.594	- 52.866 +52.866	963 655 -308	17 11.896 +11.879	- 4.623 +4.623	109 7.419 +7.310	1.588 31.183 +29.595
01 Viandes	Import. 176 Export. 18.795 Solde +18.619	890 14.233 +13.343	5 159.747 159.742	18.808 5.345 -13.463	141 32.284 +32.143	12 22.945 +22.933	- 19.808 +19.808	1.344 4.821 +3.477	449 2.101 +1.652	3.621 12.273 +8.652	9.444 28.561 +19.117
02 Laitier	Import. 184 Export. 216.194 Solde 216.010	2.699 10.801 +8.102	349 81.243 +80.894	5.974 13.441 +7.467	35 28.099 +28.064	39 50.859 +50.820	- 17.083 +17.083	364 25.125 +24.761	44 25.030 +24.986	30 25.874 +25.844	698 18.250 +17.552
03 Poisson	Import. 1.965 Export. 136 Solde -1.829	2.151 5.730 +3.579	2.881 15.170 +12.289	5.978 16.017 +10.039	18 2.257 +2.239	4 1.951 +1.947	1.962 8.051 +6.089	262.408 6.319 -256.089	36 608 +572	53.931 613 -53.318	40.324 3.985 -36.339
04 Céréales	Import. 1.784 Export. 362.431 Solde 360.647	101 25.757 +25.656	3.338 175.337 171.999	7.530 66.628 +59.098	24 11.576 +11.552	65 21.397 +21.332	1.037 17.720 +16.683	120 98.713 +98.593	24 83.323 +83.299	639 27.054 +26.415	10.225 72.142 +61.917
05 Fruits	Import. 16.471 Export. 9.338 Solde -7.133	95.570 11.362 -84.218	68.164 20.127 -48.037	327.260 25.917 -301.343	5.471 3.439 -2.032	1.863 12.720 +10.857	1.537 15.228 +13.691	429.316 17.401 -411.915	4.441 1.458 -2.983	53.313 10.884 -42.429	847.395 10.182 -837.213
06 Légumes	Import. - Export. 162.084 Solde 162.084	184 9.039 +8.855	10.427 9.459 -968	8.452 85.381 +76.929	161 4.299 +4.138	458 21.307 +20.849	190 7.369 +7.179	4.222 2.312 -1.910	1.395 55.749 +54.354	114 21.279 +21.165	8.964 5.898 -3.066
07 Sucre	Import. 4 Export. 3.358 Solde +3.354	295 8.448 +8.153	1.372 2.928 +1.556	8.866 25.076 +16.210	18 1.573 +1.555	245 10.573 +10.328	50 10.012 +9.962	14.392 3.492 -10.450	1.395 2.731 +1.336	3.258 2.103 -1.155	21.156 17.940 -3.216
08 Café/thé	Import. - Export. 3.007 Solde +3.007	1.246 15.139 +13.893	9.604 39.871 +30.267	2.490 10.605 +7.665	- 23.293 +23.293	5 7.514 +7.509	78 9.282 +9.204	1.585 6.920 +5.335	128 19.428 +19.300	116 4.710 +4.594	1.255 15.326 +14.071
09 Aliment. animaux	Import. 1.013 Export. 57.370 Solde +56.357	986 17.947 +16.961	192 25.242 +25.050	24.587 35.653 +11.066	5 11.705 +11.700	465 15.431 +14.966	17 10.310 +10.293	1.871 7.044 +5.173	24 5.237 +5.213	5.562 3.297 -2.265	6.713 16.416 +9.703
00 à 09 Autres produits	Import. 21.704 Export. 845.048 Solde +823.344	104.669 119.458 +14.789	97.347 590.538 +493.191	411.816 286.982 -124.834	5.873 123.119 +117.246	3.156 217.563 +214.407	5.834 115.518 +109.684	715.639 184.493 -531.146	7.936 200.288 +192.352	120.693 115.506 -5.187	947.762 219.883 -727.879
11 Commerce	Import. 4.601 Export. 1.448 Solde -3.153	10.048 19.209 +9.161	360 7.860 +7.500	2.803 25.460 +22.657	16 4.042 +4.026	1.490 25.447 +23.957	283 12.762 +12.479	4.483 10.488 +6.005	14 3.220 +3.206	4.342 5.360 +1.018	9.729 51.563 +41.834

TABLEAU VII (SUITE)

Produits CTCI	Algérie	Chypre	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Malte	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie
12											
Tabac	14	316	2	19	-	174	368	560	231	159	83.046
Import.	20.875	17.917	21.661	9.112	3.637	7.392	7.301	10.492	1.774	17.181	16.563
Export.	+20.861	+17.601	+21.659	+9.093	+3.637	+7.218	+6.933	+9.932	+1.543	+17.022	-66.483
Solde											
1											
Boissons	4.615	10.364	362	2.822	16	1.664	651	5.043	245	4.501	92.775
et tabac	22.323	37.126	29.521	34.572	7.679	32.839	20.063	20.980	4.994	22.541	68.126
Import.	+17.708	+26.762	+29.159	+31.750	+7.663	+31.175	+19.412	+15.937	+4.749	+18.040	-24.649
Export.	6.467	5.924	44.510	193.366	5.794	11.964	3.622	125.018	94.795	6.467	193.523
Solde	46.330	7.768	57.251	49.059	12.910	15.304	4.945	85.236	8.397	44.518	607.094
Matières premières	+39.863	+1.844	+12.741	-144.307	+7.116	+3.340	+1.023	-39.782	-86.398	+38.051	+413.571
2 (*)											
Huiles	-	39	51	475	11	110	4	1.164	-	-	5.822
Export.	11.703	8.131	25.036	18.096	6.386	15.175	3.672	39.018	4.702	13.782	23.575
Solde	+11.703	+8.092	+24.985	+17.621	+6.375	+15.065	+3.668	+37.854	+4.702	-116.251	+17.753
Graisses											
0+1+2+4	32.786	120.996	142.270	608.479	11.694	16.894	10.111	846.864	102.976	131.661	1.239.882
Import.	925.404	172.483	702.346	388.709	150.094	280.881	144.198	205.473	218.381	196.347	918.678
Export.	+892.618	+51.487	+560.076	-219.770	+138.400	+263.987	+134.087	-641.391	+115.405	+64.686	-321.204
agrootrim.											
% Commerce	3'9%	17'2%	6'4%	18'6%	4'4%	26'0%	1'2%	26'6%	6'2%	5'3%	19'1%
Import.											
Général											
(0 à 9)	21'8%	10'4%	16'9%	5'3%	16'8%	16'4%	8'4%	5'0%	16'7%	5'5%	8'6%
Export.											

(*) 1. Matières premières: 21 peaux et pelletteries brutes - 22 graines oléagineuses - 24 liège et laine - 26 fibres textiles - 29 matières brutes animales ou végétales.
 Source: EUROSTAT et élaboration de l'auteur.

TABLEAU VIII - OCM CLASSÉES SELON LES TYPES DE MÉCANISME DE GESTION DES MARCHÉS (1995)

à intervention automatique	OCM		OCM		OCM		OCM	
	à intervention conditionnelle	à intervention conditionnelle	à intervention conditionnelle	à intervention conditionnelle	à prix garanti et aides directes complémentaires	à aides directes	sans soutien (douaniers)	
- Lait	- Vin	- Céréales	- Oléagineux	- Oléagineux	- Volaille	- Oléagineux	- Volaille	
- Sucre	- Porcin	- Viande bovine	- Protéagineux	- Protéagineux	- Oeufs	- Fourrages	- Oeufs	
	- Quelques fruits et légumes frais (éventuellement tous avec la nouvelle OCM)	- Viande ovine	- Fourrages	- Fourrages	- PAT'S	- Tabac	- PAT'S	
		- Huile d'olive	- Coton	- Coton	- Fleurs, Plantes	- Autres textiles	- Fleurs, Plantes	
		- Riz	- Autres textiles	- Autres textiles	- Quelques fruits et légumes	- Légumes secs	- Quelques fruits et légumes	
			- Fruits & Légumes transformés	- Fruits & Légumes transformés	- Pommes de terre	- Fruits & Légumes transformés	- Pommes de terre	
			- Bananes	- Bananes	- Alcool éthylique	- Bananes	- Alcool éthylique	
			- Houblon	- Houblon	- Autres produits marginaux	- Houblon	- Autres produits marginaux	

Source: Baudin, P. (1993) et Massot, A. (1996)

TABLEAU IX - OCM CLASSÉES SELON LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE QUANTITATIF DE L'OFFRE

Quotas nationaux de production	Quotas nationaux de production garantie	Quotas communautaires de production garantie	Quotas communautaires d'excédents	Quotas nationaux d'excédents
- Lait (quota) - Sucre et isoglucose (quotas A et B) - Vignoble (interdiction de plantation)	- Herbacés (QMG) - Fourrages (QMG) - Bananes (QMG) - Ovins (têtes) - Bovins mâles - Vaches allaitantes - Coton (QMG) - Tabac (QMG) - Fécule pommes de terre - Tomates transformées - Riz (SMG)	- Huile d'olive (QMG) - Quelques fruits & légumes transformés (seuil de garantie pour les poires et les pêches; SMG pour les raisins secs).	- Quelques fruits et légumes frais et transformés (seuil de retraite) - Produits du vin (volume de distillation obligatoire selon l'OCM actuelle)	- Produits du vin (volume de distillation obligatoire selon la nouvelle OCM) - Fruits et légumes frais (selon la proposition de la nouvelle OCM)

Source: Massot, A. (1996) à partir des règlements de base

TABLEAU X - IMPACT DE L'ACCORD DU GATT SUR LES PRODUITS DU COMMERCE MÉDITERRANÉEN DE L'UE

Chapitre OCM/Produit	Accès interne UE			Exportation UE		Impact sur les marchés de l'UE	Alternatives
	Protection tarifaire	Clause de sauvegarde	Contingents GATT + préf.	Seuil de volume	Seuil de subvention		
1. Laitier Beurre Fromage LDP	élevée 95/2000 élevée 95/2000 insuffisante	efficace efficace inefficace	petits élevés élevés	élevé chute suffisant	élevé chute élevé	nul faible fort	- développer demande - réduction quotas - aides caisse verte et caisse bleue - aide alimentaire
2. Viande Bovine	faible coût pour les conserves et les animaux vivants	inefficace pour les animaux	petits	chute	suffisant	fort	- réduction offre (intervention et primes), et exportation sans subvention
Ovine Volaille	suffisante suffisante	superflue superflue	équilibrés petits	--- chute 2000	--- chute	faible fort	- Primes consolidées - emmagasinage privé et caisse verte - réduction offre
3. Oeufs	insuffisante	efficace	élevés	chute 2000	suffisant	fort	- exportation sans subvention
4. Céréales	suffisante	efficace	équilibrés	chute	chute	faible	- demande (bétail) - aide alimentaire

TABLEAU XI - EXPORTATION ESPAGNOLE DE PRINCIPAUX FRUITS ET LÉGUMES (1983-1994) (MILLIERS DE TONNES)

Produit année	1983/1985	1986 Phase 1	1987	1988	1989	1990 Phase 2	1991	1992	1993 M. Int.	1994	% 1994 83/85
(1) Avec prix de référence - prix d'offre											
Oranges	793'4	1.279'7	1.124'9	1.138'4	989'8	1.114'8	1.116'0	1.266'0	1.418'5	1.358'7	171%
Mandarines	739'9	1.018'7	822'5	746'5	858'1	886'1	831'1	961'2	1.153'8	1.233'5	167%
Citrons	278'7	355'9	414'0	405'2	416'1	374'3	333'6	351'1	457'7	355'4	127%
Concombres	80'8	99'1	63'9	101'7	108'2	129'6	144'3	161'5	173'8	218'0	269%
Courgettes	39'1	57'4	65'9	70'0	55'9	65'6	68'9	100'7	96'4	111'0	284%
Poires	28'0	33'0	49'2	32'0	43'4	23'8	34'1	33'4	44'4	71'3	255%
Prunes	22'6	22'1	30'7	17'3	26'3	17'9	35'6	35'5	50'2	44'5	197%
Pommes	34'6	22'7	12'8	18'9	21'2	8'7	17'2	9'2	31'7	38'0	110%
Aubergines	12'8	12'4	8'5	10'7	11'9	16'9	20'9	19'4	19'4	27'0	219%
Cerises	0'4	0'6	1'2	0'7	0'9	0'5	5'0	6'2	6'2	10'0	2.500%
Total (1)	2.029'8	2.881'6	2.593'6	2.541'4	2.531'8	2.638'2	2.636'7	2.944'2	3.452'1	3.467'4	171%
(2) Avec prix de référence et MCE (*)											
Tomates	361'8	377'4	247'4	402'4	407'4	336'9	361'7	468'8	566'0	686'2	190%
Laitue/scarole	44'7	76'3	107'6	122'8	126'4	121'8	144'5	180'0	212'4	272'8	610%
Pêches	21'2	34'4	54'5	54'6	65'7	44'8	78'2	86'2	117'5	114'3	539%
Raisins table	88'1	116'1	87'8	80'5	66'3	94'9	116'0	125'5	115'6	92'1	104%
Abricots	30'9	23'6	31'2	30'5	25'5	11'6	36'4	27'9	49'2	64'1	207%
Artichauts	24'7	24'8	26'7	19'7	19'8	22'7	24'2	27'8	20'6	27'6	118%
Total (2)	571'4	652'6	555'5	710'5	711'1	632'7	761'0	916'2	1.081'3	1.257'1	220%
Total 1+2	2.601'2	3.534'2	3.149'1	3.251'9	3.242'9	3.270'9	3.397'7	3.860'4	4.533'4	4.724'5	181%
(3) Avec MCE (*)											
Melons	94'8	130'4	128'7	125'1	117'7	145'0	172'3	146'1	204'2	234'2	247%
Fraises	32'3	76'4	110'5	117'0	118'2	103'6	116'7	107'9	151'7	159'5	493%
Carottes	30'3	46'9	40'6	51'1	37'0	30'1	45'5	37'1	49'6	47'1	155%
Total 2+3	728'8	906'3	835'3	1.003'7	984'0	911'4	1.095'5	1.207'3	1.486'8	1.697'9	233%
(4) Autres produits sans restrictions											
Poivrons	137'9	242'1	224'8	219'5	212'7	171'8	204'8	256'6	270'3	248'8	180%
Oignons	272'6	333'0	286'4	274'0	232'7	188'4	236'0	197'5	208'7	242'0	89%
Pastèques	96'1	108'2	123'1	127'4	119'6	131'1	164'0	179'3	224'7	200'5	209%
Choux	14'4	28'2	35'5	36'5	47'1	47'5	71'1	87'4	111'2	140'9	978%
Haricots	17'8	24'7	29'1	23'2	19'3	21'3	20'4	22'1	25'0	25'4	143%
All	0'7	1'4	33'1	27'8	21'6	27'6	23'9	22'1	21'6	21'9	3.128%
Asperges	2'8	7'4	11'0	12'5	13'4	18'4	21'9	21'5	26'0	20'2	721%
Total 4	542'3	745'0	743'0	720'9	666'4	606'1	742'1	786'5	887'5	899'7	166%
Total 1+2+3+4	3.300'9	4.532'9	4.171'9	4.266'0	4.182'2	4.155'7	4.474'3	4.938'0	5.826'4	6.047'0	183%

(*) Produits avec le mécanisme complémentaire des échanges (MCE) jusqu'à 1993: tomates, melons, pêches & abricots; produits avec MCE seulement jusqu'à 1990: laitues, scaroles, carottes & fraises.
Source: Vazquez Hombrados (1995) et élaboration de l'auteur.

TABLEAU XII - PRODUCTION ET EXPORTATION D'AGRUMES DES PAYS MÉDITERRANÉENS (1994/95 ET 1995/96)

	Production (000 Tonnes)				Exportation (000 Tonnes)					
	Total 94/95	Total prév. 95/96	% 94/96	Total 94/95	Total prév. 95/96 (I-IV)	%	(I) Mandarines	(II) Oranges	(III) Citrons	(IV) Pamplemousses
	Espagne	5.168	4.591	-11%	2.850	2.485	50%	1.090	1.155	225
Italie	2.754	2.974	+8%	179	212	3%	26	150	35	1
Turquie	1.928	1.770	-8%	339	444	7%	85	130	164	65
Grèce	1.259	1.089	-13%	475	412	9%	21	350	40	1
Maroc	995	1.262	+26%	400	530	8%	193	337	-	-
Israël	978	1.005	+3%	332	359	7%	38	195	4	117
Autres (1)	3.656	3.718	+2%	573	563	11%	39	416	38	62
Total	16.738	16.409	-2%	5.148	5.005	100	1.492	2.733	506	261

(1) Autres: France, Chypre, Egypte, Tunisie, Zone de Gaza, Algérie.

Source: CLAM et élaboration de l'auteur.

TABLEAU XIII - PERSPECTIVES FINANCIÈRES 1995/1999 DES ACTIONS EXTÉRIEURES DE L'UE ET SA VENTILATION POUR LE FED, LES PECO ET LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS (CRÉDITS D'ENGAGEMENT, M.ECUS)

	Actions extérieures FED+PECO+PTM				Crédits/tête en Ecus				% Augmentation sur 91/94	
	Volet FED+PECO+PTM		8ème FED	PTM	PECO (1)	PTM (2)	8ème FED	PECO	PTM	
	(1991/1994) (3)	17.661	10.940	10.940	2.036	8'7(4)	2'0(4)	---	---	---
1995/1999	24.684	13.307	13.307	4.685	12'4(4)	4'5(4)	17'84%	30'0%	---	115'0%

(1) Pays retenus pour la population (en milliers) (1993): Albanie (3.366), Bulgarie (8.952), Estonie (1.571), Hongrie (10.289), Lettonie (2.660), Lituanie (3.752), Pologne (38.460), Roumanie (22.676), Slovaquie (5.310), et Tchéquie (10.328) - Total: 107.364.000.

(2) Pays retenus pour la population (en milliers) (1993): Algérie (27.056), Chypre (723), Egypte (56.060), Israël (5.253), Jordanie (4.084), Liban (2.901), Malte (361), Maroc (26.954), Syrie (13.672), Tunisie (8.579), Turquie (59.577), et Zone de Gaza (674) - Total: 205.984.000.

(1) et (2) Pays non retenus pour la population, malgré les prévisibles engagements communautaires: Bosnie-Herzégovine (4.478), Croatie (4.799), ARY Macédoine (2.068), Slovénie (1.946) et Yougoslavie SFR (10.497).

(3) Les chiffres pour les années réelles 1991/1994 sont 5.407 M.Ecus assumés par le budget communautaire pour les PECO et les PTM (PECO: 3.781 - PTM: 1.626).

Pour homologuer les termes de la comparaison, on a ajouté une année virtuelle sur la moyenne des quatre années précédentes.

(4) Moyenne annuelle sur la période.

Sources: Sommet européen de Cannes (conclusions de la Présidence, 26/27 Juin 1995), Banque de données SOFA 94 (FAO, 1993) et élaboration de l'auteur.